



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Première Commission

4^e séance plénière

Judi 9 octobre 2014, à 10 heures

New York

Président : M. Rattray..... (Jamaïque)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 87 à 104 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Maope (Lesotho) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection et vous assurer du plein appui de ma délégation.

Je m'associe aux déclarations prononcées par les Représentants permanents de l'Indonésie et du Nigéria au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/C.1/69/PV.2).

La création de l'Organisation des Nations Unies a été motivée par la volonté de créer un monde de paix et de prospérité. S'il est vrai que jusqu'à présent, le régime établi par la Charte des Nations Unies a permis de prévenir une troisième guerre mondiale, répondant ainsi à l'une des nobles aspirations de nos insignes prédécesseurs rassemblés à San Francisco en 1945, le monde demeure néanmoins confronté à des problèmes de sécurité qui dépassent l'imagination. La guerre a radicalement changé au cours des dernières décennies.

Des groupes terroristes peu structurés tels que l'État islamique d'Iraq et du Cham continuent de déclarer la guerre à des États et à des civils innocents.

Ce qui est encore plus affligeant, c'est que les groupes terroristes et d'autres acteurs non étatiques massacrent des populations, causent des dommages considérables et de terribles destructions, non pas de leurs mains, mais à l'aide d'armes qu'ils ne produisent ni ne fabriquent eux-mêmes. La question de savoir comment ces armes finissent entre les mains d'acteurs non étatiques est rarement évoquée. Le moment est venu de l'aborder si nous voulons faire des progrès dans le domaine du désarmement. Les massacres cruels d'innocents commis actuellement au Moyen-Orient et ailleurs nous rappellent brutalement que nous devons agir collectivement pour nous acquitter de la responsabilité morale qui nous incombe d'assurer la sûreté, la sécurité et la liberté de nos peuples.

Notre engagement en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ne s'est pas traduit en mesures concrètes. Les énormes stocks actuels d'armes nucléaires, ainsi que la modernisation de ces armes, suscitent peu d'espoir quant à nos perspectives de vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires dans un avenir immédiat. Les armes nucléaires créent un

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-56319(F)



Document adapté

Merci de recycler



faux sentiment de sécurité. La détention de ces armes engendre la méfiance et exacerbe les tensions entre États. Tant qu'elles existeront, le risque qu'elles soient utilisées persistera. Nous sommes tous conscients des énormes pertes en vies humaines et des dégâts catastrophiques sur l'environnement qu'entraînerait une explosion d'armes nucléaires.

La soixante-neuvième session nous offre l'occasion de faire des progrès supplémentaires dans le cadre de nos efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. De fait, la commémoration historique de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, témoigne des efforts croissants consentis par les gouvernements, les organisations internationales et la société civile de par le monde pour attirer l'attention sur le désarmement nucléaire. Nous devons redoubler d'efforts durant la présente session et au-delà afin de débarrasser le monde de ces armes ignobles. Dans ce contexte, nous nous félicitons des résultats des Conférences d'Oslo et de Nayarit sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Nous nous réjouissons à la perspective de la troisième conférence, qui se tiendra en Autriche cette année. Nous sommes optimistes quant au fait que ces conférences vont générer la dynamique nécessaire en vue de l'élaboration d'un instrument juridique interdisant les armes nucléaires.

Tandis que nous œuvrons à la réalisation de l'objectif d'interdire et, à terme, d'éliminer des armes nucléaires, nous voudrions souligner que le plein respect des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est d'une importance cruciale. Il faut que les pays qui n'ont pas encore adhéré au TNP le fassent sans plus tarder. Dans le même ordre d'idées, nous appelons à la tenue immédiate d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément au document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Par ailleurs, nous réaffirmons que tous les États ont le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tel que prévu par le TNP, et doivent pouvoir jouir de ce droit. Toutefois, ce droit doit être exercé dans un environnement sûr et sécurisé et dans le respect des obligations de non-prolifération qui incombent aux parties en vertu du Traité. À cet égard, la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est absolument essentielle. Nous devons tous accepter le régime des garanties de l'AIEA, qui permet de vérifier

que les activités nucléaires servent exclusivement à des fins pacifiques. Dans le même temps, nous devons respecter l'indépendance et l'expertise de l'Agence et nous abstenir de la politiser ou de nous ingérer indûment dans ses activités. Nos préparatifs pour la Conférence d'examen du TNP de 2015 doivent être menés dans un esprit de cohésion. Nous ne devons pas laisser échapper l'occasion offerte par cette conférence. À la Conférence, nos délibérations devront être guidées par un esprit de franchise et de compréhension mutuelle, sans l'acrimonie qui caractérise souvent les négociations intergouvernementales.

Dix-huit ans après son adoption, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est toujours pas entré en vigueur. Il ne fait aucun doute que l'entrée en vigueur du TICE permettrait d'endiguer la prolifération et la modernisation des armes nucléaires. Nous appelons à l'universalisation du Traité, et en particulier à sa ratification par les États visés à l'annexe 2. Même si nous nous félicitons que certains États se soient déclarés déterminés à ratifier ce traité, nous tenons à souligner que ces déclarations sont vides de sens, à moins qu'elles ne s'accompagnent de mesures concrètes en vue de cette ratification.

L'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, en particulier la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, n'a rien de rassurant pour l'humanité. Le moment est venu pour ces entités de réaliser des progrès. Nous appelons la Conférence du désarmement à se mettre d'accord sur un programme de travail équilibré et à le mettre en œuvre. Il importe tout autant de revoir la composition de la Conférence du désarmement afin de la rendre plus représentative. Dans le même ordre d'idées, ma délégation est vivement préoccupée par le fait que la Commission du désarmement n'ait pu parvenir à un consensus au cours des derniers cycles. Nous espérons que les États membres pourront transcender leurs intérêts particuliers et parvenir à un accord en 2015, quand le nouveau cycle débutera.

Les armes classiques continuent de causer d'indicibles souffrances dans le monde en développement. Il y a une dizaine d'années, nous nous sommes engagés sur une voie ayant pour but de réduire les souffrances humaines en exerçant un contrôle sur le commerce mondial des armes classiques. Nous avons fait preuve de volonté collective à l'égard de la réalisation de cet objectif en adoptant à une majorité écrasante le Traité sur

le commerce des armes en avril 2013. Aujourd'hui, il est gratifiant de constater que le Traité entrera en vigueur le 24 décembre, après que le nombre de ratifications requis aura été atteint. L'entrée en vigueur du Traité ne sera pas une fin en soi. Une mise en œuvre équitable, équilibrée mais robuste du Traité sera déterminante pour transformer le commerce international des armes et concrétiser les objectifs du Traité.

Malgré l'adoption du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, les armes légères et de petit calibre continuent chaque jour de provoquer de nombreuses pertes en vies humaines en Afrique et ailleurs. L'absence de financement prévisible pour la mise en œuvre du Programme représente un obstacle majeur. Le Lesotho demande de nouveau qu'une plus grande attention soit accordée à la coopération internationale en vue de la mise en œuvre du Programme, notamment par la création d'un fonds à cet effet.

En conclusion, je voudrais faire remarquer que les citoyens du monde sont très intéressés par la manière dont nous traçons collectivement la voie à suivre, aplanissons les divergences de vue et d'approche qui sont les nôtres sur diverses questions et unissons nos efforts pour relever les défis qui se posent à nous. Nous avons des risques communs mais aussi des possibilités communes. Nous devons œuvrer ensemble si nous voulons obtenir les progrès auxquels nous aspirons tous et dont nous avons besoin.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la Première Commission pour la présente session. Mes félicitations vont aussi aux autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre talent diplomatiques contribueront à la bonne conduite de nos travaux. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation afin que nos travaux donnent les résultats positifs que nous souhaitons tous.

L'Iraq s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2).

Mon gouvernement réaffirme sa détermination à appuyer les efforts faits par la communauté internationale pour parvenir à un monde exempt d'armes de destruction massive, et avant tout d'armes nucléaires, et à l'universalisation des conventions et

traités internationaux y afférents. L'Iraq est fermement convaincu qu'il nous appartient à tous de respecter et de mettre en œuvre les traités, accords et arrangements internationaux relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération aux fins du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

La Constitution iraquienne dispose que :

« Le Gouvernement iraquien respecte et met en œuvre les obligations souscrites par l'Iraq au plan international, notamment l'interdiction de la prolifération, de la mise au point, de la production et de l'utilisation des armes nucléaires, chimiques et biologiques, et interdit tous les équipements et les moyens technologiques destinés à leur développement, à leur fabrication, à leur production et à leur utilisation, ainsi que leurs vecteurs ».

L'Iraq a déposé son instrument d'adhésion à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires le 7 juillet 2014, devenant ainsi le 150^e État partie à la Convention. En outre, l'Iraq est partie aux principales conventions relatives au désarmement. Il est aussi l'un des premiers pays à avoir adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en 1969. Il est de plus partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la Convention sur les armes biologiques, à la Convention sur les armes chimiques, au Protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et à la Convention sur les armes à sous-munitions.

La prolifération des armes légères et de petit calibre est devenue une menace supplémentaire tout aussi destructrice que celle des armes nucléaires. C'est pourquoi nous devons tous nous attacher à mettre en œuvre les résolutions relatives à la lutte contre la prolifération de ces armes. Leur impact négatif est manifeste pour tous : elles entravent le développement des communautés, jouent un rôle dangereux dans les conflits armés et sont source de préoccupation pour beaucoup de pays, surtout en raison de la facilité avec laquelle elles parviennent aux organisations terroristes. Cela est dû à la faiblesse du contrôle exercé sur leur exportation, et c'est pourquoi l'Iraq se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce des armes.

La prolifération des mines antipersonnel et des débris de guerre, comme les explosifs et les armes à sous-munitions, est aujourd'hui un problème majeur. Outre leur impact destructeur sur l'environnement et le développement économique, ces mines et ces débris sont directement responsables de la mort de nombreuses personnes dans les communautés touchées. C'est pourquoi l'Iraq appelle à l'intensification de tous les efforts déployés au niveau international pour fournir aide et assistance aux pays qui pâtissent de ces armes, tel l'Iraq, qui est l'une des premières victimes des mines et des armes à sous-munitions, et leur faire profiter des différentes expériences en la matière. L'Iraq met tout en œuvre pour débarrasser les villes iraqiennes de ces mines et armes et a déposé le 24 septembre, en marge du débat général de la présente session de l'Assemblée générale, son instrument d'adhésion à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et à ses cinq protocoles additionnels.

L'Iraq renouvelle son appui à la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que mesure importante en vue de l'élimination des armes nucléaires, et appelle à la mise en œuvre immédiate de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui prévoit la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette mise en œuvre doit se faire conformément au plan d'action contenu dans le document final de la Conférence d'examen de 2010, qui est l'un des principaux piliers à cet égard, et à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. La sécurité et la stabilité au Moyen-Orient passent par l'élimination de toutes les armes de destruction massive, et notamment des armes nucléaires, en accord avec la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, les résolutions pertinentes que l'Assemblée générale adopte chaque année par consensus, et les résolutions de la Conférence générale de l'AIAE.

L'échec des efforts internationaux, qui n'ont pas permis d'aboutir à la convocation, en décembre 2012, de la conférence d'Helsinki pour créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, est le symbole du non-respect des engagements énoncés dans le Document

final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Il aura des répercussions négatives sur la crédibilité du TNP et sur l'examen du Traité, ainsi que sur le régime de non-prolifération dans son ensemble. Le report *sine die* de la tenue de la conférence, pour des prétextes inacceptables, engage la responsabilité de l'ONU et des États parrains et organisateurs de cette conférence, en leur qualité de dépositaires du Traité. Nous appelons donc toutes les parties concernées à s'acquitter de leurs obligations et à fixer une date pour que la conférence se tienne avant la fin de cette année, ainsi qu'à arrêter un ordre du jour conforme aux décisions des Conférences d'examen de 1995 et 2010.

La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. En dépit de l'augmentation du nombre des crises régionales, des menaces terroristes et du risque de prolifération des armes de destruction massive, cela fait maintenant plus de 17 ans que la Conférence est incapable de jouer le rôle de promoteur des négociations que lui confient les traités de désarmement. Nous devons donc intensifier nos efforts pour parvenir à convenir d'un programme de travail complet et équilibré qui tiendra compte des préoccupations de tous les États membres. Nous espérons que les États membres parviendront à un accord sur le programme de travail à la session de 2015, afin que nous puissions atteindre les objectifs auxquels nous aspirons tous en matière de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire, et qui, en définitive, vont dans le sens de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais conclure en présentant à la Commission tous nos vœux de succès. J'espère qu'elle parviendra aux résultats que nous souhaitons tous et qu'un consensus se dégagera entre tous les États Membres sur les questions fondamentales.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, à l'occasion de votre élection. Soyez assuré de notre coopération constante.

Une fois encore, la Première Commission ouvre ses travaux dans un contexte marqué par la multitude de menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, alors que la violence et l'agression continuent de faire toujours plus de victimes, principalement parmi les populations civiles. Il est désormais communément admis que les souffrances humaines dans une partie du monde sont vouées à

attiser le sentiment d'insécurité dans d'autres régions, et je suis donc convaincu que la Commission s'efforcera cette année encore d'obtenir des résultats tangibles.

Tandis que nous sommes confrontés aux défis de plus en plus nombreux qui pèsent sur la sécurité et la stabilité dans le monde et qui sont souvent exacerbés par les progrès de la technologie, les dépenses militaires globales continuent d'augmenter et nous assistons partout à une tendance croissante à l'armement, alors même que l'objectif premier et suprême de la Commission est le désarmement et la non-prolifération. Cette contradiction flagrante ajoute un obstacle supplémentaire au bon fonctionnement des mécanismes de désarmement.

Nous faisons pleinement nôtres les préoccupations autour du danger que posent pour l'humanité et la nature les armes nucléaires. Notre aspiration commune demeure celle d'un monde sans armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Depuis la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire organisée par l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, la Turquie a continué d'œuvrer avec d'autres États Membres, des organisations internationales et la société civile pour promouvoir cet objectif suprême. Nous nous félicitons que le 26 septembre, date anniversaire de cette réunion, soit désormais la Journée internationale de l'élimination totale des armes nucléaires, une manifestation importante en termes de sensibilisation.

Nombreux sont les représentants qui ont exprimé ou vont exprimer la disposition de leur pays respectif à continuer de contribuer à un monde sans armes nucléaires. Nous nous faisons l'écho de ces déclarations fortes car elles vont dans le sens de ces aspirations. Néanmoins, nous pensons que ces déclarations doivent être assorties de mesures concrètes. Le mécanisme central de promotion de ces aspirations – à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – ne fonctionne malheureusement pas avec toute l'efficacité souhaitée. Mais nous devons rester optimistes et nous employer à obtenir des résultats concrets tout en restant fidèles à nos idéaux.

La Turquie estime qu'un traitement égalitaire et équilibré des trois piliers du Traité, qui se renforcent mutuellement, permettra de pérenniser l'intégrité et la crédibilité du régime du TNP. L'efficacité du TNP est tributaire de la volonté des États dotés de l'arme nucléaire d'honorer leurs engagements en matière de désarmement. Dans le même temps, le strict respect par tous les États parties au TNP de leurs obligations en matière de non-prolifération conditionne également la

crédibilité du régime. Nous nous félicitons à cet égard des rapports qui ont été présentés à la Conférence d'examen du TNP et nous invitons tous les pays qui les ont soumis à envisager des mesures susceptibles de garantir une plus grande transparence sans compromettre leur sécurité.

Le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doit être scrupuleusement respecté. Il va sans dire que ce droit s'accompagne d'un certain nombre d'obligations internationales. Plusieurs États Membres persistent malheureusement à rester à l'écart du régime du TNP. Nous sommes favorables à l'universalisation du Traité, ainsi qu'à son application effective, en toute bonne foi et de manière cohérente.

Nous considérons le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique comme un outil fondamental pour les efforts déployés en vue de parvenir à une non-prolifération générale. Dans ce contexte, il nous apparaît nécessaire de continuer de renforcer et d'universaliser le régime de vérification de l'Agence. L'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel de l'Agence constituent une norme de vérification indispensable, et nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à les signer, les ratifier et les appliquer dans les plus brefs délais. Le renforcement du système de garanties de l'AIEA et l'appui au rôle et au financement de l'Agence sont également des éléments essentiels pour assurer la viabilité à long terme du régime du TNP.

Fort de ce constat, la Turquie a pris une part active à la cinquante-huitième Conférence générale de l'Agence, le mois dernier. La Turquie est convaincue que les États qui se conforment pleinement à leurs obligations en matière de garanties doivent pouvoir accéder sans entrave à la technologie nucléaire civile, comme le prévoit le TNP. Cela contribuerait également au renforcement et à l'universalisation du régime du TNP. En outre, il faut aussi veiller à ce que toutes les mesures requises soient adoptées afin d'empêcher que les programmes nucléaires menés à des fins pacifiques ne soient détournés à des fins militaires.

Par ailleurs, la Turquie est foncièrement convaincue que l'arrêt de tous les essais nucléaires constitue une mesure indispensable pour le désarmement nucléaire comme pour la non-prolifération. À cet égard, nous insistons sur le rôle central du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans la réalisation de ces objectifs. Nous nous félicitons que l'Iraq, le Brunéi Darussalam, le Tchad, la Guinée-Bissau et Nioué aient ratifié le TICE. Cela fait trop longtemps que

la communauté internationale attend l'entrée en vigueur du Traité. Nous encourageons une fois encore tous les États, notamment ceux visés à l'annexe 2, à ratifier le Traité dès que possible.

Créer les conditions propices à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive constitue un investissement majeur en faveur d'un monde plus sûr et d'une sécurité non diminuée pour tous. La Turquie reste profondément préoccupée à la perspective des catastrophes humanitaires qui pourraient frapper l'humanité si ces armes meurtrières venaient un jour à être utilisées, de manière délibérée ou accidentelle. Nous avons donc appuyé la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et y avons activement participé, à Oslo et à Nayarit. Nous comptons continuer d'apporter notre contribution à la troisième Conférence, à Vienne, en décembre.

La Turquie est partie, aux côtés de 11 autres pays du monde entier, à l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. Cette Initiative est véritablement une initiative de puissances moyennes, qui encourage l'application des décisions prises par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Nous continuons d'apporter notre contribution à la promotion des objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaire.

Alors que le cycle actuel d'examen du TNP tire à sa fin, nous partageons la frustration de nombreux États Membres et de la société civile internationale concernant la non-application du plan d'action adopté par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. D'ici à la prochaine Conférence d'examen, en 2015, nous aurions dû être en mesure de faire fond sur les bases jetées par le Traité existant, mais les engagements pris ont été oubliés et les promesses faites pour le présent cycle d'examen n'ont pas été tenues.

Je fais référence en particulier à la promesse que nous avons faite au monde de convoquer en 2012 une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive. La Turquie est favorable à la création, partout où cela est possible, de zones exemptes d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive qui soient internationalement reconnues et effectivement vérifiables. À cet égard, nous saluons la signature du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale par

cinq États dotés de l'arme nucléaire s'engageant par la voie de garanties juridiquement contraignantes à ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre les États parties au Traité. Nous appelons à la pleine ratification des traités et protocoles relatifs aux cinq zones géographiques.

La Conférence du désarmement a une responsabilité particulière en ce qui concerne les questions de désarmement contemporaines. Nous devons nous efforcer de préserver la pertinence de la Conférence en veillant à ce qu'elle s'acquitte de sa tâche fondamentale. À cet égard, nous continuons d'espérer que la Conférence reprendra son travail de fond le plus tôt possible. Elle doit être revitalisée pour pouvoir assumer de nouveau le rôle unique d'instance de négociation qui lui a été confié. La Turquie estime que la Conférence est dotée du mandat, de la composition et du règlement intérieur qui lui permettent de s'acquitter efficacement de ses fonctions.

Nous nous sommes félicités de la reconstitution du groupe de travail informel, dans laquelle nous avons vu le signe que la nécessité d'élaborer d'urgence un programme de travail consensuel était un objectif partagé. D'autre part, nous sommes fermement convaincus que l'engagement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à Genève permettra de poser un jalon déterminant, en ce qu'il ouvrira la voie à des avancées parallèles sur d'autres points fondamentaux de l'ordre du jour tels que le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction sont des éléments importants du système mondial de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. La Turquie ne possède aucune de ces armes et réitère son appel à une plus large adhésion à ces conventions ainsi qu'à leur mise en œuvre efficace. Nous appuyons activement les efforts visant à promouvoir l'application et l'universalisation de ces instruments.

Sachant que la CIAC est le seul traité multilatéral global interdisant une catégorie entière d'armes de destruction massive, la Turquie continuera de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes

chimiques, notamment pour le démantèlement des stocks d'armes chimiques du régime syrien. La Turquie condamne l'emploi systématique d'armes chimiques contre la population civile en Syrie, qui constitue une violation abominable de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire ainsi qu'une menace à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, nous sommes extrêmement préoccupés de voir, à la lecture du deuxième rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne, que le régime syrien a joué un rôle dans ces attaques à l'arme chimique. C'est pourquoi la Turquie considère que la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité relative à la vérification et à l'élimination des stocks d'armes chimiques syriens ne sera intégralement appliquée que lorsque toutes les capacités du régime, y compris les installations chimiques non déclarées, auront été démantelées.

M^{me} Vlădulescu (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Nous parlons très souvent de la menace que font peser les armes nucléaires et chimiques. Cependant, il existe un autre type d'armes tout aussi menaçantes, qui sont les armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre. Étant donné les souffrances à grande échelle qu'elles provoquent, ces armes sont même considérées comme des armes de destruction massive dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique. Dans ce contexte, le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante, la propagation incontrôlée et le détournement des armes légères et de petit calibre à des fins non prévues représentent une grave menace à la paix et à la sécurité, mais aussi au développement socioéconomique de nombreux pays. Il y a un lien avéré entre le commerce illicite de ces armes, le terrorisme et la criminalité organisée.

La Turquie accueille donc favorablement l'entrée en vigueur, le 24 décembre, du Traité sur le commerce des armes. La Turquie a souscrit et participé activement à ce processus dès les débuts, puis elle a signé le Traité. La force véritable du Traité résidera dans son universalité et dans sa mise en œuvre. Nous invitons donc tous les États, en particulier les grands exportateurs, à signer et ratifier le Traité.

La Turquie continuera de contribuer activement à tous les efforts déployés à l'ONU et dans d'autres enceintes pour établir des règles et normes efficaces en vue d'éliminer le commerce illicite des armes légères

et de petit calibre sous tous ses aspects. À cet égard, la Turquie reste attachée à la pleine mise en œuvre et au renforcement continu du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous nous sommes donc réjouis que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en 2012 ait donné des résultats positifs.

La Première Commission est une instance importante au sein de laquelle nous pouvons tous nous atteler à ces problèmes, regroupés en sept groupes de questions. Chacun mérite une attention particulière, ce qui est une responsabilité commune que nous devons tous assumer de concert. Nous devons nous montrer à la hauteur de cette responsabilité. Nous espérons que ces délibérations contribueront à éliminer les obstacles qui se dressent sur la voie d'un monde plus sûr. Je tiens à dire, pour terminer, que le Président peut compter sur tout l'appui et la coopération de notre délégation pour mener la présente session à bon port.

M^{me} Golberg (Canada) : La prolifération et l'utilisation d'armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, demeurent une des plus graves menaces pour la paix et la sécurité mondiales. De fait, une attaque au moyen de l'une de ces armes serait si lourde de conséquences, tant sur le plan humain que sur le plan politique ou économique, qu'aucun d'entre nous ne serait en mesure d'y faire face. Par conséquent, la nécessité de renforcer l'ensemble des régimes et des normes de non-prolifération et de désarmement existants ne répond pas tant à un choix politique qu'à un impératif de sécurité.

En même temps, nous devons redoubler d'efforts pour que tous les pays s'acquittent de leurs obligations internationales en matière de non-prolifération et de désarmement. La communauté internationale ne peut pas et ne doit pas tolérer des situations où des États tels que l'Iran, la Corée du Nord et la Syrie menacent la sécurité régionale et internationale et ne respectent pas leurs obligations internationales fondamentales.

Au cours de l'année prochaine, le régime international de non-prolifération et de désarmement devra relever des défis cruciaux. Face à ceux-ci, nous devons travailler avec une détermination sans faille en faveur de résultats et de progrès concrets. Dans un contexte international tendu, il faudra, pour cela, aplanir nos divergences afin d'agir dans l'intérêt commun, en empêchant la prolifération et l'utilisation d'armes

de destruction massive et de matières connexes. Ce faisant, nous pourrions nous concentrer davantage sur la réalisation des objectifs de désarmement, et moins sur la maîtrise des armements.

Comme pour les comités préparatoires de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2012 et 2013, nos discussions de mai dernier ont permis de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010. Pour que la Conférence d'examen soit couronnée de succès en 2015, il est évident qu'un travail important sera nécessaire au cours des prochains mois, mais le Canada reste convaincu que cela est possible. Pour y parvenir, tous les États devront cependant réaliser davantage de progrès en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action de 2010. Ces efforts, conjugués à ceux qui visent à remédier aux cas de non-respect en suspens, seront cruciaux pour créer l'ambiance constructive nécessaire à l'aboutissement de la Conférence d'examen en 2015.

Dans ce contexte, le Canada continue de demander de toute urgence l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Un tel traité serait extrêmement bénéfique pour la sécurité mondiale, y compris en officialisant les moratoires unilatéraux existants sur la production de matières fissiles. Nous nous réjouissons du travail constructif réalisé à l'heure actuelle par le Groupe d'experts gouvernementaux sur cette question, et c'est un honneur pour nous d'en exercer la présidence. Nous attendons avec intérêt son rapport final, qui sera présenté au Secrétaire général et à l'Assemblée générale l'année prochaine. Nous sommes convaincus que ce rapport, qui se fondera sur les discussions techniques et de fond du Groupe, fournira des repères utiles aux futurs négociateurs.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Le renforcement des institutions et des normes en matière de non-prolifération demeure une priorité. Toutefois, nous ne pouvons, en même temps, rester inactifs face aux cas de non-respect qui risquent de compromettre ces mécanismes ainsi que la sécurité et la stabilité que nous cherchons à garantir. À cet égard, le Canada demeure extrêmement sceptique quant aux ambitions nucléaires de l'Iran. Nous sommes toujours convaincus que si ce pays était doté de l'arme nucléaire, cela aurait non seulement des conséquences

dévastatrices pour la stabilité et la sécurité régionales, mais serait également préjudiciable à l'intégrité du régime international de non-prolifération nucléaire. Il est donc primordial que la communauté internationale prenne toutes les mesures diplomatiques nécessaires pour que ce pays ne se donne jamais les moyens de se doter de l'arme nucléaire.

Malgré des progrès récents dans le contexte du Plan d'action conjoint des P5+1 conclu avec l'Iran, le régime iranien tarde toujours à coopérer de manière constructive avec la communauté internationale pour répondre aux préoccupations que suscite depuis longtemps son programme nucléaire. Cette situation laisse planer de sérieux doutes sur la véritable finalité de ce programme. Pour que l'Iran puisse répondre aux préoccupations légitimes de la communauté internationale concernant la nature de son programme nucléaire, il lui faudra fournir des garanties beaucoup plus fortes, en particulier en ce qui concerne les dimensions militaires. Ces préoccupations se fondent sur des conclusions formulées à plusieurs reprises par le Conseil de sécurité et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), notamment dans le dernier rapport trimestriel du Directeur général de l'AIEA daté du 5 septembre. Nous estimons que, pour trouver une solution durable, il faudra neutraliser la capacité nucléaire militaire de l'Iran et appliquer les contraintes les plus strictes à son programme nucléaire.

La communauté internationale doit aussi maintenir la pression sur la Corée du Nord pour l'amener à renoncer à ses programmes nucléaires et de missiles balistiques, et la dissuader de poser d'autres actes de provocation, y compris la conduite d'essais nucléaires et de missiles. Malheureusement, au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins de la poursuite par ce pays d'activités de prolifération, y compris les récents essais de missiles et l'intensification de l'activité au complexe nucléaire de Yongbyon. Ces actes de provocation constituent une menace pour la paix et la sécurité, tant au niveau régional qu'international. Nous demandons à la Corée du Nord de mettre fin à ce comportement belliqueux, d'adhérer à nouveau au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de se conformer pleinement à son accord de garanties généralisées avec l'AIEA ainsi qu'aux résolutions du Conseil de sécurité.

Concernant la Syrie, la destruction des agents chimiques les plus dangereux nous rappelle que la dépravation qu'est la guerre chimique est toujours

aussi présente. Il incombe toujours à la Syrie de veiller au plein respect de ses obligations en vertu de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction en achevant la destruction de ses installations de fabrication et en levant les ambiguïtés contenues dans sa déclaration initiale.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Enfin, l'utilisation par la Syrie du sarin et du chlore contre les populations civiles constitue une violation grave du droit international humanitaire, que la communauté internationale ne saurait laisser impunie. Le Canada est fier d'avoir coparrainé la dernière version du projet de résolution du Conseil de sécurité visant à saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie. La communauté internationale doit faire clairement savoir au reste du monde que les responsables de ces actes et d'autres crimes graves auront à en rendre compte.

S'agissant maintenant des armes classiques, nous saluons les avancées réalisées dans le cadre de la troisième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction qui, sous la présidence éclairée du Mozambique, ont permis d'adopter un plan d'action ambitieux et tourné vers l'avenir. Plus de 80 % des pays de la planète sont désormais liés par la Convention. De même, la grande majorité des États respectent les normes qui y sont énoncées, et le nombre de victimes des mines antipersonnel n'a jamais été aussi faible. Toutefois, ces engins continuent d'être utilisés dans certaines régions du monde, de sorte qu'il ne faut pas relâcher les efforts. Nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention. L'avènement d'un monde exempt de mines antipersonnel est à notre portée.

Nous nous félicitons également du succès de la cinquième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à San José, au Costa Rica. Le Canada réaffirme son ferme attachement aux objectifs de la Convention et poursuit les démarches nécessaires à sa ratification. À l'heure actuelle, le Parlement étudie le projet de loi interdisant les armes à sous-munitions qui permettra de mettre la Convention en œuvre. Notre pays n'a jamais utilisé d'armes à sous-munitions dans le cadre de ses opérations militaires et a détruit tous ses stocks. De même, notre gouvernement demeure fermement déterminé à remédier aux conséquences humanitaires

des mines et des restes explosifs de guerre, si bien qu'il a consacré plus de 215 millions de dollars aux efforts en ce sens depuis 2006.

Pour finir, étant donné l'évolution de la technologie, et l'incertitude qui pèse sur la sécurité mondiale, le régime international de non-prolifération et de désarmement s'avère plus important que jamais. Nous espérons que la présente session de la Première Commission, qui se tient dans le cadre de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, sera fructueuse et tracera la voie en vue d'un réel progrès au cours de la prochaine année. Le Canada est pleinement disposé à aider le Président à cette fin, et est convaincu que nous obtiendrons les résultats escomptés grâce à sa direction éclairée.

M. Al-Kumaim (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection à la présidence de la Commission à la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés qu'avec l'appui de votre équipe, vous saurez apporter une véritable valeur ajoutée à nos travaux. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le représentant de la Libye, du travail qu'il a accompli à la tête de la Commission l'an dernier. Le Yémen appuie les déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2).

Le monde de manière générale, et le Moyen-Orient en particulier, traverse une période d'instabilité caractérisée par l'exacerbation des violences et des conflits, avec toutes les répercussions que cela entraîne sur la situation socioéconomique des peuples du monde et de la région. L'échec à réaliser l'objectif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la mise en œuvre timide des autres traités de désarmement ont indiscutablement contribué à la détérioration de la situation sécuritaire et économique. Le Yémen estime que le désarmement devrait être l'une des questions prioritaires de l'ONU, compte tenu du rôle essentiel qu'il joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous réaffirmons donc notre position de principe en faveur du désarmement nucléaire et de l'élimination de toutes les armes de destruction massive, et prônons le développement durable pour tous les peuples du monde.

Le Yémen déplore vivement le report répété de la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, telle

que le recommande le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, et ce, malgré la souplesse dont ont fait montre les pays arabes, qui souhaitent la convocation de cette conférence dans les meilleurs délais. Compte tenu de l'importance de débarrasser notre région de ce type d'armes, nous invitons les grandes puissances à redoubler d'efforts pour faire en sorte qu'elle puisse avoir lieu en faisant pression sur la partie qui en entrave la tenue. Le Moyen-Orient ne pourra pas connaître la paix et la stabilité tant qu'on n'aura pas supprimé la menace fondamentale que représentent les armes nucléaires et les armes de destruction massive. Nous demandons à Israël d'adhérer sur-le-champ au TNP et de soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Yémen souligne l'importance de la résolution 68/32 de l'Assemblée générale, intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ». Le Yémen appuie également le projet de résolution relatif à cette question qui sera présenté par le Mouvement des pays non alignés à la présente session. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale de cette résolution, dans laquelle, l'Assemblée générale demande que des négociations commencent au plus tôt en vue de l'adoption d'une convention globale interdisant la fabrication, l'emploi et l'accumulation des armes nucléaires; déclare que le 26 septembre sera la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires; et décide de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis.

Le Yémen a été l'un des premiers États à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, compte tenu de leurs conséquences dévastatrices sur l'environnement et les êtres humains. En mars, notre gouvernement a décidé de ratifier le Traité et de le soumettre au Parlement afin qu'il prenne les mesures législatives requises. Nous appelons tous les États qui n'ont pas encore ratifié ce traité à le faire sans plus tarder. Nous réaffirmons notre plein appui aux efforts considérables déployés par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour accélérer son entrée en vigueur. Nous saluons l'appui que celle-ci apporte à tous les États qui ont signé et ratifié le Traité. Le Yémen a souscrit à la Déclaration ministérielle conjointe des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été

adoptée en septembre en marge du débat général de l'Assemblée générale.

Les armes chimiques font partie des armes les plus dévastatrices pour les êtres humains et l'environnement. Nous devons les éliminer. Nous remercions l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des efforts qu'elle déploie et de l'assistance qu'elle fournit aux États Membres.

L'adoption par l'Assemblée générale du Traité sur le commerce des armes a indiscutablement constitué un jalon important en matière de désarmement. Toutefois, nous sommes préoccupés par certains de ses aspects et surtout par certaines interprétations qui sont faites de ses dispositions. Ce traité ne doit pas restreindre le droit des États d'acquiescer des armes classiques pour se défendre. Nous insistons également sur la nécessité de garantir l'universalisation de ce traité, que le Yémen a d'ailleurs signé sans tarder.

Il existe également un certain nombre d'autres instruments relatifs aux armes classiques. Nous réaffirmons notre appui à la réalisation des objectifs visés par ces instruments pour limiter les effets dévastateurs des armes et garantir la paix sociale et le développement durable de tous les peuples du monde. La Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission jouent toutes un rôle extrêmement important, en tant qu'instances multilatérales, dans les efforts de désarmement, conformément aux mandats adoptés à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978. Nous estimons qu'il faut donner à la Conférence du désarmement les moyens nécessaires pour qu'elle s'acquitte de ses fonctions car elle est la seule instance multilatérale de négociation sur toutes les questions de désarmement. Nous espérons que la présente session aboutira à des résultats qui contribueront à réaliser les nobles objectifs de l'ensemble des nations.

M. O'Reilly (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Première Commission et vous assurer du plein appui de ma délégation tout au long de la présente session. L'Irlande s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Mexique au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour et à celle faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.2). Je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Je voudrais en premier lieu saluer une évolution très positive. L'année prochaine, quand nous nous réunirons à nouveau, le Traité sur le commerce des armes – le premier instrument juridiquement contraignant pour la réglementation du commerce international des armes classiques – sera en vigueur. Nous nous félicitons de son entrée en vigueur imminente. Dès le départ, nous avons milité en faveur d'un traité fort et robuste, et avons travaillé en collaboration avec d'autres pays et la société civile pour atteindre cet objectif. L'Irlande reste déterminée à faire en sorte que cessent les flux irresponsables d'armes qui déstabilisent les États et contribuent à la violence, aux conflits et à des violations flagrantes des droits de l'homme.

Notre pays est fier de compter parmi les premiers pays qui ont signé le Traité sur le commerce des armes et les 50 premiers États qui l'ont ratifié, un an après son adoption à une majorité écrasante par l'Assemblée générale. Toutefois, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. L'entrée en vigueur du Traité n'est que le début. C'est en effet l'application effective de ses dispositions et l'adhésion universelle au Traité qui auront des effets réels et permettront en fin de compte de sauver des vies. Nous tenons à remercier le Mexique, notre partenaire au sein de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, d'avoir accueilli le premier cycle de consultations sur les éléments nécessaires à un processus préparatoire efficace en vue de la première conférence des États parties. Nous attendons avec intérêt le deuxième cycle de ces importantes consultations qui seront organisées le mois prochain par l'Allemagne, notre partenaire au sein de l'Union européenne.

La toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale appelait à l'élimination de toutes les armes nucléaires et de toutes autres armes permettant des destructions massives. Cette résolution répondait essentiellement à des considérations humanitaires, à savoir la reconnaissance du fait que les armes de destruction massive constituent une menace pour la survie même de l'humanité.

Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne les armes chimiques et biologiques. Grâce à la détermination et aux efforts inlassables de la communauté internationale, l'écrasante majorité des États conviennent désormais que la détention et l'emploi d'armes chimiques et biologiques sont tout simplement inacceptables et illégitimes, quelles que soient les circonstances. C'est précisément grâce au succès de la Convention sur l'interdiction de la mise

au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction que la communauté internationale a accueilli avec horreur et une vive réprobation les rapports récents de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation arabe syrienne, qui a rassemblé des éléments de preuve convaincants confirmant que le chlore a été utilisé systématiquement et à plusieurs reprises en tant qu'arme en Syrie au cours de cette année. Tout en nous félicitant de la destruction de toutes les armes chimiques syriennes déclarées, que nous considérons comme un pas dans la bonne direction, ma délégation estime que ces crimes odieux ne sauraient se poursuivre ni rester impunis. Nous avons toujours en tête ces images effroyables d'enfants au bord de l'asphyxie après avoir inhalé du gaz sarin en août 2013 près de Damas – images qui ont poussé la communauté internationale à agir.

Tout comme la communauté internationale a joint ses efforts pour faire en sorte que les armes chimiques et biologiques soient inacceptables et illégitimes et pour mettre fin au commerce irresponsable des armes, l'Irlande estime que des efforts similaires doivent être consentis et que des progrès similaires peuvent et doivent être réalisés en ce qui concerne les armes nucléaires. Après tout, ce sont des préoccupations humanitaires qui sont à l'origine du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont le préambule reconnaît

« les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples ».

L'obligation énoncée à l'article VI du Traité de

« poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace »

a été incluse dans le TNP, de manière claire et inconditionnelle. Elle incombe à tous les États parties. Nous estimons que l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire continue de nuire à nos efforts de non-prolifération. On ne peut pas contourner l'obligation juridique énoncée à l'article VI ni en faire abstraction. Il est inacceptable que 44 ans après l'entrée du TNP en

vigueur et 19 ans après sa prorogation pour une durée indéfinie, les parties au Traité n'aient pas encore défini les mesures efficaces prévues par l'article VI.

Partant de ce constat, l'Irlande a présenté, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, un document de travail à la dernière réunion du Comité préparatoire, dans le but d'encourager la tenue de négociations, trop longtemps différées, sur ces mesures efficaces.

Force est de se demander comment il se peut que le perfectionnement et la modernisation actuels des armes nucléaires puissent être considérés comme conformes à l'engagement pris dans le plan d'action de 2010 :

« adopter des politiques pleinement conformes au Traité et à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires ». *(NPT/CONF.2010/50 (Vol.1), Mesure no 1)*

L'Irlande se félicite de l'accent mis dernièrement sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, ce qui bien entendu a motivé en premier lieu l'accord sur le TNP. La délégation irlandaise a assisté et participé aux débats de fond d'Oslo (Norvège) et de Nayarit (Mexique), qui nous ont permis dans une grande mesure de mieux prendre conscience des incidences et des risques d'une explosion nucléaire. Les risques découlant d'une éventuelle utilisation des armes nucléaires, d'un malentendu, d'une erreur humaine, d'un état de préparation accru ou d'une panne de système sont le principal motif de la préoccupation que suscitent chez nous les armes nucléaires. Cette préoccupation émane tant de la menace omniprésente de la prolifération des armes nucléaires que de la lenteur du désarmement nucléaire. Loin d'être une distraction pour ma délégation, les discussions nous ont permis d'approfondir nos connaissances sur les incidences et les risques associés aux armes nucléaires. Nous pensons que les informations et les études disponibles sur les incidences humanitaires des armes nucléaires suscitent nombre de considérations sur le plan politique, étant donné que c'est aux gouvernements qu'il incombe de prendre soin de la santé et du bien-être de leurs concitoyens.

Nous attendons avec intérêt la troisième Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires prévue à Vienne en décembre, et félicitons chaleureusement l'Autriche d'avoir pris cette initiative de manière aussi ouverte, aussi transparente et aussi inclusive. Mais plus que cela, la Conférence de Vienne, telle que nous la concevons, doit viser le renforcement du TNP et nous espérons

qu'elle contribuera au succès de la Conférence d'examen du TNP l'année prochaine.

Ma délégation est d'avis que nous devons continuer de nous efforcer de remplir nos obligations en vertu des trois piliers du TNP afin de réaliser la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes déçus que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur et appelons les États visés à l'annexe 2 à le ratifier dès que possible. L'année dernière, nous nous étions félicités de l'action du Groupe de travail à composition non limitée visant à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, ainsi que de la Réunion de haut-niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire. L'Irlande considère que ces réunions, qui ont été demandées par une majorité d'États à l'Assemblée générale, expriment clairement un profond désir de poursuivre le travail de désarmement nucléaire.

Alors que nous nous approchons de la Conférence d'examen du TNP de 2015, ma délégation tient également à exprimer son appui aux efforts inlassables consentis par l'Ambassadeur Laajava de la Finlande et par toutes les parties prenantes aux discussions afin de convoquer une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous espérons vivement que la conférence se tiendra rapidement, car elle constitue une contribution importante à la pleine mise en œuvre de la résolution de 1995.

Enfin, la communauté internationale a reconnu en 1946 qu'il fallait, pour le bien de l'humanité, débarrasser le monde des armes nucléaires. Près de 70 ans plus tard, cette nécessité se fait encore sentir. Grâce à une meilleure prise de conscience des risques encourus, tous les gouvernements sont tenus par un devoir de prudence, compte tenu, en particulier, de l'impressionnante étude menée par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sur la capacité de réponse internationale en cas d'explosion nucléaire. Il importe au plan moral comme au plan éthique que nous atteignons collectivement les objectifs corrélés du TNP. Pour ces raisons, ma délégation attend avec intérêt et avec une ambition renouvelée que la conférence d'examen du TNP en 2015 contribue à faire respecter les obligations contractées au titre du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010. Cela implique des progrès réels et tangibles en vue du désarmement nucléaire, par l'adoption de mesures

efficaces au titre de l'article VI, car plus tard veut tout simplement dire trop tard.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais à l'entame de ma déclaration vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que votre talent et votre longue expérience de diplomate contribueront indéniablement au succès des travaux de la Commission et à la réalisation de ses objectifs. Je réaffirme que notre délégation a à cœur de collaborer avec vous en vue à la réussite de votre mission.

Ma délégation s'associe en outre aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV2).

Les efforts régionaux et internationaux visant au désarmement suscitent espoir et optimisme quant à une meilleure prise de conscience mondiale de la nécessité de se débarrasser de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, qui représentent un risque majeur pour la paix et la sécurité internationales. En vertu des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes de légitimité internationale, piliers fondamentaux de sa politique étrangère, l'Arabie saoudite attache une importance particulière au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines, notamment la paix et la sécurité internationales et le désarmement, dans la conviction que ces questions forment un tout indissociable, sans lequel le monde ne peut jouir de la paix et de la stabilité.

Afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales, il faut que tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, fassent preuve d'une volonté politique sincère et d'une ferme détermination de cesser de dépendre de ces dernières et d'autres armes de destruction massive pour leur sécurité nationale.

Alors que beaucoup de régions ont réussi à établir des zones exemptes d'armes nucléaires grâce à la coopération des pays qui les composent et à leur conscience de la nécessité de vivre côte à côte en paix et en sécurité, nous constatons que la région du Moyen-Orient résiste aux efforts régionaux et internationaux visant à en faire une zone exempte d'armes nucléaires. Cela est dû au refus opposé par un seul État de la région, Israël, à toute initiative allant dans ce sens. Malgré les résolutions de l'Assemblée générale adoptées successivement depuis 1974 en vue de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, dont la

dernière, adoptée par la Conférence d'examen de 2010, prévoit la tenue, en 2012, d'une conférence visant à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, rien n'a été fait concrètement jusqu'à présent pour appliquer ces résolutions.

À cet égard, le Royaume d'Arabie saoudite tient à dire sa profonde déception face au report de la conférence en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive – prévue à Helsinki à la fin de 2012 – en raison du refus d'Israël. L'Arabie saoudite réaffirme qu'il importe de convoquer cette conférence dès que possible dans le courant de 2014, car elle est un pilier essentiel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La convocation de la conférence incombe à la communauté internationale dans son ensemble, et sa non-convocation équivaldrait à un manquement aux engagements pris à la Conférence d'examen de 2010 et ferait grandement douter du processus à dégager un consensus et à trouver des solutions dans le cadre des relations multipartites dans le domaine du désarmement.

Il est réellement décevant que malgré un consensus international et une volonté régionale farouche de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, Israël continue de contrarier la volonté des peuples de la région de vivre dans une zone exempte de la menace nucléaire.

Le Royaume d'Arabie saoudite tient à ce que les États parties au TNP n'aient ni doute ni préoccupation quant au bien-fondé de la position de mon pays : le Royaume d'Arabie saoudite n'acceptera pas une prorogation indéterminée du Traité et n'y accèdera pas tant qu'Israël ne sera pas signataire du Traité.

Le Royaume d'Arabie saoudite insiste sur l'importance de poursuivre les négociations au sein du groupe P5+1 sur le programme nucléaire de l'Iran, ainsi qu'entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran. Un calendrier clair doit être fixé pour ces négociations, et l'Iran doit rassurer les pays de la région et la communauté internationale sur le fait que son programme nucléaire est véritablement pacifique, en permettant aux inspecteurs de l'AIEA de s'acquitter de leur mandat pendant leurs visites. D'un autre côté, mon pays réaffirme le droit naturel de tous les États à se doter de la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme l'importance d'appliquer pleinement la Convention

sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction au regard de ses efforts constants pour parvenir au désarmement complet de toutes les armes de destruction massive. Le Royaume est convaincu que l'incapacité à éliminer tous les stocks d'armes chimiques est une source de préoccupation pour tous. Nous avons examiné le rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur la destruction du programme d'armes chimiques de la Syrie. Le Royaume remercie chaleureusement la Mission conjointe OIAC-ONU et son groupe d'experts des efforts qu'ils ont déployés dans des circonstances exceptionnellement difficiles sur le terrain en Syrie. Nous apprécions énormément les progrès accomplis en matière de transfert et de destruction de l'arsenal d'armes chimiques déclarées de la Syrie.

Toutefois, cela n'écarte pas entièrement nos inquiétudes, en particulier face à l'ambiguïté dont est empreinte la déclaration d'armes chimiques de la Syrie. Nous n'avons pas encore eu l'assurance que le régime syrien ne détient aucun reliquat de ces armes. En outre, l'utilisation persistante du gaz de chlore contre le peuple syrien ne fait qu'attiser nos préoccupations. Nous accueillons avec satisfaction les conclusions publiées par la Mission d'établissement des faits dans son deuxième rapport, daté du 10 septembre, sur l'attaque à l'arme chimique perpétrée en Syrie, lequel fait clairement état d'une utilisation systématique et répétée de ces armes par des hélicoptères, causant la mort de milliers de Syriens. Il s'agit là d'éléments de preuves solides que le régime syrien a commis ces actes, puisqu'il est la seule partie au conflit à détenir des hélicoptères. Le Royaume d'Arabie saoudite exhorte la Commission à continuer d'exécuter son mandat jusqu'à ce que les auteurs de ces actes barbares soient traduits en justice. En outre, le Royaume appelle le régime syrien à honorer ses obligations immédiatement et sans tergiverser, conformément aux décisions prises à cet égard.

Le Royaume d'Arabie saoudite attache une grande importance à la question du trafic des armes légères et de petit calibre. Le Royaume estime que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est un point de départ sur lequel nous pouvons baser des efforts supplémentaires. Ces armes sont extrêmement délétères pour la stabilité des pays et sapent leur sécurité, ce qui nous a poussés à prendre des mesures de précaution et de prévention pour renforcer les

mesures de confiance et les mécanismes de coopération entre tous les pays, afin de faire face à ce grand danger.

Je manquerais à mes obligations si je ne remerciais pas le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) de ses efforts pour maîtriser et prévenir l'apport d'un appui, quelle qu'en soit la forme, à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. Nous rappelons à cet égard l'importance de mettre en œuvre la résolution susmentionnée dans le but d'empêcher les organisations terroristes d'avoir accès à ce type d'armes et d'intensifier les contrôles sur les fournisseurs de services nucléaires afin de veiller à ce que ni services ni assistance de ce type ne soient fournis à des entités illégales.

Le Royaume d'Arabie saoudite est fermement convaincu qu'une volonté internationale forte permettra d'atteindre des solutions rationnelles à tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés, et nous avons foi en votre compétence et votre sagesse, Monsieur le Président, qui nous aideront à atteindre ces objectifs.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) :
Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. La délégation chinoise vous assure de son entière coopération.

Après les tragédies et le fléau des deux guerres mondiales, ainsi que l'ombre de la guerre froide, au siècle dernier, les populations du monde entier chérissent plus que jamais la paix et la sécurité. La paix et le développement sont devenus les principaux objectifs de notre époque contemporaine. La tendance à la mondialisation s'est intensifiée. Les pays dépendent de plus en plus les uns des autres. Le monde est désormais une communauté qui partage une même destinée. Cela étant, nous sommes toujours confrontés à de graves difficultés sur le plan de la sécurité. Les menaces traditionnelles à la sécurité sont loin d'avoir été éliminées. Diverses sources de tensions régionales se font jour simultanément. Les menaces non traditionnelles à la sécurité – comme le terrorisme, l'extrémisme, les atteintes à la cybersécurité et l'épidémie d'Ebola – gagnent en prééminence, nécessitant des interventions conjointes de la communauté internationale.

Récemment, le Président chinois, M. Xi Jinping, a souligné que la Chine devait accorder une importance égale aux questions du développement et de la sécurité. La Chine va se pencher non seulement sur sa propre sécurité, mais également sur la sécurité collective. La Chine va chercher à établir une communauté à la destinée commune et va exhorter toutes les parties concernées à rechercher les bénéfices et intérêts mutuels et la sécurité collective. Le Président Xi a également lancé une initiative propice à une sécurité commune, globale, coopérative et durable. Voilà la réponse de la Chine à divers défis posés à la sécurité dans des circonstances nouvelles, et le principe fondamental qui régit la participation de la Chine aux affaires de sécurité internationale.

La maîtrise des armements et le désarmement sont étroitement liés à la sécurité internationale. La communauté internationale doit déployer des efforts concertés pour promouvoir un processus international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, en se concentrant sur les aspects suivants.

Premièrement, elle doit promouvoir un désarmement nucléaire progressif et éliminer les risques de prolifération nucléaire. Les pays qui détiennent le plus grand nombre d'armes nucléaires doivent continuer à réduire drastiquement leurs arsenaux nucléaires. L'élaboration, par certains pays, de systèmes de défense antimissile qui vont à l'encontre de l'équilibre stratégique et de la stabilité dans le monde doit être abandonnée. Les questions nucléaires régionales doivent être réglées par le dialogue et les négociations. La conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive doit être convoquée dans les plus brefs délais. La coopération internationale sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire doit être encouragée, et un système international de sécurité nucléaire, empreint d'équité et d'une coopération favorable à tous doit être mis en place.

Deuxièmement, des mesures immédiates doivent être prises pour élaborer des normes internationales et veiller à ce que l'humanité tout entière puisse profiter du domaine public mondial. Un cyberspace pacifique, sûr, ouvert et coopératif doit être établi. La Conférence du désarmement doit rapidement négocier un instrument juridique international sur l'espace extra-atmosphérique afin de prévenir la militarisation de l'espace et d'empêcher une course aux armements, ce qui permettra d'assurer une paix et une sécurité durables dans l'espace.

Troisièmement, il faut continuer de promouvoir la maîtrise des armes classiques et d'améliorer les régimes juridiques compétents : les mesures nécessaires doivent être prises pour régler le commerce international des armes et lutter contre leurs transferts illicites. Les régimes juridiques internationaux doivent être améliorés grâce à l'instauration d'un équilibre entre besoins militaires légitimes en matière de sécurité et préoccupations humanitaires.

Quatrièmement, il faut préserver le mécanisme multilatéral pour le désarmement existant et revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement a un rôle et un poids indiscutables. Les États membres de la Conférence du désarmement doivent trouver un consensus afin d'entamer rapidement des travaux de fond en tenant dûment compte des préoccupations de toutes les parties. La Commission du désarmement doit pleinement jouer son rôle afin de donner des conseils utiles sur les activités liées au désarmement.

La Chine est déterminée à préserver la paix et la sécurité dans le monde, et participe activement à la gouvernance de la sécurité mondiale en agissant en faveur de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération au niveau international. La Chine est un acteur important de la gouvernance mondiale du nucléaire. Elle a toujours appelé à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires. La Chine suit une politique de non-emploi en premier de l'arme nucléaire et honore l'engagement qu'elle a pris de ne pas employer ou menacer d'employer d'armes nucléaires contre des États non dotés de l'arme nucléaire ou des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine s'acquitte pleinement de ses obligations internationales pertinentes dans le domaine du nucléaire. Au Sommet sur la sécurité nucléaire tenu en mars à La Haye, le Président Xi Jinping a exposé l'approche adoptée par la Chine en matière de sécurité nucléaire, contribuant ainsi à faire avancer les travaux de ce sommet.

La Chine appuie pleinement les efforts pour promouvoir les buts et objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sous tous ses aspects, et a présenté son rapport national à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. La Chine a organisé une conférence pour les cinq membres permanents du Conseil de sécurité en avril à

Beijing, durant laquelle les cinq États dotés de l'arme nucléaire ont réaffirmé leur volonté de renforcer le Traité. Récemment, la Chine a accueilli une autre réunion du Groupe de travail des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur le glossaire des principaux termes nucléaires, au cours de laquelle ont été approuvés les principaux éléments du glossaire et les dispositions relatives au suivi. La Chine participe au Groupe d'experts gouvernementaux sur l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et est favorable au lancement de négociations sur un tel traité à la Conférence du désarmement, conformément au mandat Shannon. Conjointement avec les quatre autres puissances nucléaires, la Chine a signé le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

La Chine participe activement au processus de négociation relatif à la question du nucléaire iranien et a considérablement contribué à la conclusion d'un plan d'action conjoint et aux pourparlers en cours en vue d'un accord global. Par ailleurs, les pourparlers à six sont le seul moyen concret et efficace de régler la question du nucléaire dans la péninsule coréenne. Des efforts doivent être faits afin que ces pourparlers reprennent dans les meilleurs délais.

La Chine contribue largement à la destruction des armes chimiques dans le monde. Elle souscrit pleinement aux buts et objectifs de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, s'acquitte de bonne foi de ses obligations au titre de cette convention, et appelle à la destruction totale de toutes les armes chimiques, y compris les armes chimiques abandonnées. Conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des navires de la marine chinoise ont participé à l'opération conjointe pour escorter les cargaisons d'armes chimiques syriennes. La Chine a également pris part à la vérification de la destruction des armes chimiques de la Syrie en fournissant une assistance financière et matérielle, contribuant ainsi largement à la destruction des armes chimiques syriennes et à la promotion d'un règlement politique de la question syrienne.

La Chine défend activement l'établissement de règles et de normes en ce qui concerne les nouvelles questions de sécurité. Elle est déterminée à préserver la sécurité, la stabilité et l'essor du cyberspace et

participe activement aux processus des Nations Unies et d'autres cadres multilatéraux visant à renforcer les règles internationales régissant le cyberspace. En juin, la Chine a organisé, en coopération avec l'ONU, un atelier international sur l'information et la cybersécurité, et proposé que les principes de paix, de souveraineté, de gouvernance conjointe et d'intérêt général soient respectés dans le cyberspace. La Chine participe activement aux travaux en cours du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Forum sur la gouvernance d'Internet. La Chine a également versé une contribution de 200 000 dollars au Groupe d'experts gouvernementaux sur la cybercriminalité.

La Chine est favorable aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et opposée à la militarisation de l'espace et à une course aux armements dans l'espace. En juin, la Chine et la Russie ont présenté conjointement à la Conférence du désarmement un projet révisé de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous nous félicitons que toutes les parties aient pris part aux discussions et espérons que des négociations seront rapidement engagées à la Conférence du désarmement sur la base de ce projet révisé. La Chine a également participé de manière constructive aux consultations multilatérales relatives à un projet de code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique.

La Chine appuie activement le processus relatif à la maîtrise des armes classiques et biologiques. Le Gouvernement chinois s'acquitte sincèrement des obligations qui sont les siennes en vertu de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et participe aux efforts de déminage humanitaire menés par la communauté internationale. La Chine a organisé cette année des cours de formation en matière de déminage pour l'Afghanistan et le Cambodge, et s'emploie à apporter une assistance à la République démocratique populaire lao pour venir en aide aux victimes des mines.

La Chine a pris une part active aux négociations sur le Traité sur le commerce des armes et examine actuellement des questions liées à la signature du Traité. La Chine est prête à travailler en coopération étroite avec toutes les parties en vue de définir des dispositions

cohérentes et acceptables régissant le commerce international des armes.

La Chine apprécie le rôle important joué par la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction dans l'élimination des menaces que représentent les armes biologiques et leur prolifération ainsi que dans la promotion des utilisations pacifiques des biotechnologies. La Chine ne cesse d'appuyer les efforts pour accroître l'efficacité et l'influence de ce traité et assurer son universalité.

La Chine continuera de participer activement et pleinement aux efforts internationaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération et de contribuer comme il se doit à la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection et vous souhaite plein succès dans la conduite de nos travaux. C'est pour nous un honneur que de voir un frère des Caraïbes présider la Commission. Nous tenons également à remercier le Président sortant, M. Ibrahim Dabbashi, de ses efforts et du dévouement avec lequel il a dirigé les travaux de la Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2), et à celle qui sera faite par le représentant du Costa Rica au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Les États dotés d'armes nucléaires détiennent actuellement environ 20 500 ogives nucléaires, dont plus de 5 000 sont déployées et prêtes à l'emploi, et 2 000 sont en état d'alerte maximale. Grâce aux progrès technologiques, un grand nombre de ces ogives ont une puissance de 8 à 100 fois supérieure aux bombes qui ont détruit Hiroshima et Nagasaki. C'est pourquoi nous devons avancer de front dans le processus de désarmement nucléaire général et complet et dans la réalisation des objectifs de non-prolifération nucléaire, sur les plans horizontal et vertical.

Le désarmement nucléaire, l'élimination des armes nucléaires en particulier, est un objectif prioritaire de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. À cet égard, nous tenons à signaler que, dans le cadre du deuxième sommet de la CELAC, organisé à La Havane, la région a été déclarée zone de paix. Cette

déclaration vient consolider une tradition régionale de longue date consacrée par le Traité de Tlatelolco.

Le Venezuela lance un appel énergique à tous les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils éliminent de leurs doctrines de sécurité et de leurs stratégies militaires la menace ou l'emploi de ces armes contre des États qui n'en possèdent pas. Nous réaffirmons notre volonté de négocier et de conclure un instrument juridique universel contraignant et sans condition sur des garanties de sécurité pour tous les États non dotés d'armes nucléaires, et ce, afin de parvenir à l'élimination totale de ce type d'armes, partout où elles se trouvent.

Le Venezuela réitère sa conviction que la création de zones exemptes d'armes nucléaires renforce le régime de non-prolifération, ainsi que la paix et la sécurité internationales, et contribue ainsi de manière importante au désarmement nucléaire. À cet égard, notre pays appelle avec force à la convocation, dans les meilleurs délais, de la conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous craignons que la non-tenu de cette conférence, qui fait partie intégrante et constitue un élément important du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, ne compromette la prochaine Conférence d'examen prévue en 2015. C'est pourquoi nous exhortons les parties à la convoquer le plus rapidement possible. Les accords qui y seront conclus contribueront grandement à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et représenteront une avancée considérable pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Venezuela se félicite du haut niveau de participation et de l'appui énergique à l'élimination complète des armes nucléaires exprimé à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre. Ce sont là des expressions sans ambiguïté de l'importance primordiale du désarmement nucléaire pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, mon pays est favorable à l'ouverture de négociations en vue d'élaborer une convention internationale interdisant la mise au point, la possession, l'utilisation et le stockage des armes nucléaires en vertu d'un système multilatéral strict de vérification. Le Venezuela revendique le droit inaliénable des États à développer la recherche, la production et l'utilisation pacifique de l'énergie

nucléaire sans discrimination et conformément aux articles I, II, III et IV du TNP.

Le Venezuela, État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, condamne l'utilisation de ces armes en toute circonstance et par qui que ce soit. Parallèlement, nous appelons tous les États parties qui possèdent encore des armes chimiques à procéder à la destruction complète de leurs stocks, conformément aux délais établis afin de préserver la crédibilité et l'intégrité de cet instrument juridique. Nous invitons également tous les États parties à reprendre les négociations en vue d'adopter un protocole de vérification juridiquement contraignant sur la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Le Venezuela réaffirme l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects pour les efforts multilatéraux régionaux et nationaux de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui ont des répercussions négatives dans diverses régions du monde. La responsabilité de prévenir, combattre et éliminer cette activité illégale incombe aux États, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au cadre juridique de chaque pays.

Les technologies de l'information ne doivent pas devenir un nouveau champ de bataille entre les États. Il est temps de mettre en place les conditions permettant d'empêcher que le cyberspace soit utilisé comme une arme de guerre, à travers l'espionnage, le sabotage et les attaques à l'encontre des systèmes et des infrastructures d'autres pays. Le Venezuela encourage à cette fin les institutions multilatérales compétentes à adopter des normes concernant Internet, notamment en matière de cybersécurité, afin de garantir la protection des communications, en particulier la souveraineté des États et la vie privée des citoyens.

Pour finir, nous tenons à souligner que le multilatéralisme est le moyen le plus complet et le plus efficace de parvenir au désarmement nucléaire et de maîtriser les armes classiques. Il importe donc d'améliorer l'efficacité des mécanismes de désarmement, mise à mal par l'absence de volonté politique de certains États. Nous insistons sur la nécessité pour la Conférence du désarmement d'examiner au plus vite

les questions prioritaires telles que la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties négatives de sécurité, ainsi qu'une convention sur le désarmement nucléaire.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur Courtenay Rattray, de son élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler sous sa direction avisée, et tenons à l'assurer de la coopération et de l'assistance pleines et entières de ma délégation.

C'est un honneur et un privilège pour moi de m'adresser une nouvelle fois à la Première Commission – une instance qui se consacre depuis longtemps à la quête d'un monde plus sûr et plus prévisible – dans le cadre du présent débat général, et de faire part de certaines de nos réflexions concernant les menaces et les risques auxquels nous sommes tous confrontés aujourd'hui.

L'un des rôles les plus importants de l'ONU est de susciter le consensus et l'appui politique des États Membres eu égard aux menaces que nous recensons et aux mesures nous permettant de les contrer. De nos jours, les menaces et les défis à notre sécurité sont asymétriques, complexes, dynamiques et de nature transnationale. À l'heure actuelle, la sécurité européenne est une fois de plus compromise par l'agression militaire persistante de la Russie contre l'Ukraine. Cette nouvelle tendance inquiétante visant à modifier de force les frontières internationales constitue une grave menace à la paix et à la stabilité, et va à l'encontre des principes fondamentaux de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale. La Géorgie condamne fermement cette agression militaire directe et se joint à la communauté internationale pour appeler la Russie à retirer l'ensemble de ses forces et de son équipement militaires de l'Ukraine, y compris de la Crimée.

Ayant été victime d'une invasion en 2008, la Géorgie ne sait que trop bien ce que l'agression et l'occupation militaires signifient. Nous invitons de nouveau la Russie à respecter ses obligations internationales et à mettre un terme à son occupation illégale du territoire souverain de la Géorgie, qui constitue elle aussi une violation du droit international et des obligations et engagements internationaux qui incombent à la Russie, notamment des dispositions de

l'accord de cessez-le-feu conclu en août 2008 entre la Russie et la Géorgie.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous sommes vivement préoccupés par les violences qui sont commises et les conditions de sécurité qui se détériorent rapidement en Iraq et en Syrie. Nous condamnons on ne peut plus fermement tous les actes méprisables de terrorisme et de violence à l'encontre de la population civile. Les groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) ne constituent pas seulement une menace pour les pays du Moyen-Orient, mais également pour ceux d'Europe, d'Amérique du Nord et de toutes les autres régions du monde. Ce n'est que grâce à nos efforts et à notre détermination que nous pourrions stopper, enrayer et prévenir ces actes de violence.

Le risque de terrorisme nucléaire et de prolifération des armes de destruction massive et des matières et technologies connexes est devenu l'un des grands défis qui pèsent sur notre sécurité commune. À cet égard, le plein respect des obligations découlant des accords internationaux pertinents – tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, entre autres – doit constituer une priorité absolue pour la communauté internationale.

Dans cette optique, je tiens à rappeler qu'en dépit du fait qu'il soit largement reconnu que les armes nucléaires demeurent une menace à l'existence même de l'humanité, il manque encore au TNP, clef de voûte du système international de non-prolifération nucléaire, des éléments importants pour qu'il puisse répondre de manière globale aux défis auxquels nous sommes tous confrontés. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), instrument essentiel du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, doit entrer en vigueur sans plus tarder. Pour sa part, la Géorgie continue de coopérer activement avec le Secrétariat technique provisoire de l'organisation du TICE dans le but de renforcer le système de surveillance et de vérification. La prévention du risque de terrorisme nucléaire et l'amélioration de la sécurité grâce à la mise en place d'installations de stockage sûres pour les matières radioactives demeurent des objectifs prioritaires pour la Géorgie. Nous avons adhéré à l'Initiative mondiale

de lutte contre le terrorisme nucléaire, et soutenons fermement les efforts de consolidation déployés par la communauté internationale pour lutter contre l'acquisition, la rétention, le transport, le transfert et l'utilisation illicites des matières nucléaires et des substances radioactives.

Nous regrettons que l'instance internationale pour le désarmement, à savoir la Conférence du désarmement, ne parvienne toujours pas à s'acquitter de ses mandats. La Conférence du désarmement doit exercer une influence beaucoup plus grande et produire davantage de résultats dans son domaine de compétence, en particulier au vu du climat international de sécurité qui règne actuellement. Pour atteindre cet objectif, nous devons tout mettre en œuvre pour encourager la revitalisation de cette instance unique de négociations, qui a indéniablement joué un rôle crucial dans l'élaboration de plusieurs grands instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion de haut niveau qui s'est tenue récemment dans le but de faire avancer les négociations sur le désarmement multilatéral au sein de la Conférence du désarmement. La Géorgie souscrit à l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général en vue de redynamiser les cadres multilatéraux relatifs au désarmement. De nouveaux attermoissements risqueraient d'éroder la confiance de la communauté internationale à l'égard de la Conférence du désarmement.

La Géorgie approuve pleinement les stratégies communes adoptées par la communauté internationale s'agissant du problème du commerce illicite des armes classiques. La propagation incontrôlée et l'accumulation excessive des armes classiques et des munitions constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Si nous voulons régler ce grave problème avec efficacité, nous devons disposer de mécanismes de contrôle à l'exportation efficaces, et surtout de critères communs d'exportation. À cet égard, je tiens à informer la Commission qu'en décembre 2013, le Parlement géorgien a adopté une nouvelle version de la Loi sur le contrôle de l'exportation et de l'importation d'armes, d'équipement militaire et des matériels à double usage, qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2014. L'harmonisation de la législation géorgienne en matière de contrôle des exportations stratégiques avec les normes de l'Union européenne est un facteur essentiel qui nous aide à continuer de respecter pleinement nos obligations et engagements internationaux.

Nous estimons que l'adoption du Traité sur le commerce des armes, qui vise à réglementer le commerce international des armes classiques, est un succès diplomatique historique et une victoire pour la population mondiale. La Géorgie, qui est fière d'avoir parrainé ce processus lancé en 2006 et a signé le Traité en septembre, est convaincue que cet instrument juridique contraignant peut réellement permettre d'éliminer le commerce illicite des armes, contribuer à la réalisation des objectifs humanitaires et, de manière générale, renforcer la paix et la sécurité mondiales.

En ce qui concerne notre adhésion à des cadres juridiques importants, j'ai le grand plaisir d'annoncer qu'il y a seulement quelques jours, le 1^{er} octobre, le Parlement géorgien a ratifié les amendements de Kampala au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Pour faciliter la gestion globale des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques, la stratégie nationale géorgienne de lutte contre ces risques a été approuvée en février, grâce aux efforts déployés par diverses institutions en vue d'élaborer un document stratégique à cette fin.

Par ailleurs, la Géorgie coopère activement avec l'Union européenne et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), dans le cadre des centres d'excellence pour la réduction des risques liés aux armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, afin de promouvoir une approche intégrée en la matière dans toute l'Europe du Sud-Est, le Caucase, en République de Moldova et en Ukraine. Pour contribuer à la réussite de ce projet, un secrétariat régional de ces centres a été ouvert en Géorgie, et il est fonctionnel. À cet égard, je souhaite annoncer l'organisation d'une manifestation parallèle par mon gouvernement, en coopération avec l'UNICRI. Cette manifestation sera intitulée « Plans d'action nationaux pour la sécurité nucléaire, radiologique, biologique et chimique : satisfaire les exigences en matière de sécurité internationale » et se tiendra le matin du 29 octobre dans la salle de conférence 8 du bâtiment de l'Assemblée générale. Tous les États Membres sont invités à y participer.

Outre les menaces anciennes auxquelles nous sommes confrontés depuis de nombreuses années, voire des décennies, une nouvelle menace – les cyberattaques – a récemment fait surface et évolue rapidement. Je doute que nous comprenions suffisamment bien ses incidences potentielles sur notre monde interdépendant à ce stade de la mondialisation.

En conséquence, nous n'avons pas les instruments nécessaires pour lutter efficacement contre les problèmes que posent les cyberattaques. Nous estimons qu'il est du devoir de l'ONU et de la Première Commission de se pencher sur ce problème et de contribuer à la mise en place d'une plateforme, de mécanismes et d'instruments adaptés pour éliminer la menace informatique.

Pour terminer, je voudrais revenir à mon point de départ et décrire plus en détail à la Commission l'état alarmant de la situation sécuritaire dans les deux régions de mon pays qui restent sous l'emprise d'une occupation militaire illégale. Alors que la Géorgie a déclaré son intention de normaliser ses relations avec la Fédération de Russie, et en dépit des mesures tangibles déjà prises par mon gouvernement à cet effet, la Russie poursuit sa politique d'exacerbation des problèmes de sécurité dans les régions géorgiennes occupées et dans les zones adjacentes, et applique des mesures discriminatoires à l'encontre des Géorgiens qui résident dans ces territoires. La situation déjà précaire entraînée par la militarisation incessante des régions géorgiennes occupées est exacerbée par les intrusions dans le reste de l'espace aérien géorgien et les exercices militaires fréquents.

Après les Jeux Olympiques de Sotchi, les forces d'occupation ont repris l'installation de barbelés et la construction de talus le long de la ligne d'occupation dans la région de Tskhinvali. À ce jour, la longueur totale de ces installations dépasse 50 kilomètres. Sur certains segments, les barbelés vont bien au-delà de la ligne d'occupation initiale, s'infiltrant plus profondément sur notre territoire. Du point de vue humanitaire, l'installation d'obstacles artificiels le long de la ligne d'occupation a de profondes répercussions sur la capacité de la population locale de subvenir à ses besoins, divise des familles et des communautés et empêche les contacts interpersonnels. En conséquence, de nombreuses familles ont dû abandonner leurs biens de l'autre côté des barbelés. Entre autres mesures discriminatoires prises à l'encontre des Géorgiens de souche, on peut mentionner les violences à caractère ethnique, la destruction de biens, les tirs aveugles, l'interdiction d'enseigner dans la langue géorgienne et de lourdes restrictions à la liberté de circulation. La population qui réside dans les territoires occupés est privée des garanties minimales en ce qui concerne la protection de ses droits en vertu des conventions internationales. Ce problème a également été évoqué par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous sommes convaincus qu'il est temps que la communauté internationale défende les principes intemporels consacrés par la Charte des Nations Unies. La Première Commission, qui est déjà chargée de formuler des initiatives et des idées en vue d'éliminer les problèmes existants dans les domaines des armes nucléaires, des autres armes de destruction massive et de la non-prolifération, doit donc faire tout son possible pour contrer les menaces classiques à la sécurité internationale, régionale et nationale qui risquent de mettre en péril le système international d'États-nations en place.

M. Bristol (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigérienne s'associe aux délégations qui l'ont précédée pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission pour la présente session. Nous ne doutons pas que votre expérience, vos compétences et votre engagement formidables seront très bénéfiques à nos travaux. Nous vous assurons de notre plein appui et de notre entière coopération.

Le Nigéria s'associe à la déclaration du Mouvement des pays non alignés, prononcée par le Représentant permanent de l'Indonésie, et à celle du Groupe des États d'Afrique, prononcée par l'Ambassadrice de mon pays, Joy Ogwu, Représentante permanente du Nigéria (voir A/C.1/69/PV.2).

À la soixante-huitième session, le Nigéria, au même titre que d'autres États Membres, avait mis l'accent sur un certain nombre de problèmes redoutables auxquels se heurte le monde actuel. Aujourd'hui, malheureusement, la situation n'a guère évolué dans le sens d'un renforcement de la confiance et d'une réduction des terribles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales. De fait, les dilemmes auxquels nous sommes confrontés en ce moment même font que nous devons redoubler d'efforts et consacrer à ces problèmes plus d'attention encore que l'année dernière. À cet égard, la mise en place d'un environnement multilatéral adapté suppose de déployer des efforts concertés et d'élaborer un nouveau plan d'action pour lutter contre ces problèmes. L'objectif est double : éliminer les armes nucléaires et réglementer les armes classiques, notamment pour éviter la militarisation de l'espace.

En 2013, ma délégation avait souligné la proportion astronomique des budgets de la défense consacrée à l'entretien et au perfectionnement des arsenaux nucléaires des États dotés d'armes nucléaires,

et mis l'accent sur le fait que des acteurs non étatiques non autorisés ont librement accès à toute une série d'armes classiques. De l'Afrique au Moyen-Orient, le carnage et le bain de sang sans précédent provoqués par les terroristes ont mené à la destruction ou à la désertion de villes et de communautés entières, fauchant des vies humaines et détruisant les biens et les moyens de subsistance. Ces agressions insensées sont en grande partie perpétrées au moyen d'armes achetées illégalement qui sont vendues à des acteurs non étatiques.

Mais plus révélateur encore, l'accès à cette large gamme d'armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre et leurs munitions, est souvent refusé à des États souverains sous un prétexte quelconque ou sur la base d'allégations infondées. Hélas, ces mêmes armes parviennent aux mains des terroristes et d'autres criminels, qui les utilisent de manière aveugle pour répandre le chaos et commettre des massacres sans précédent de civils innocents, notamment des femmes et des enfants.

Le 24 décembre, le Traité sur le commerce des armes entrera en vigueur. Le Nigéria a signé et ratifié le Traité il y a plus d'un an, le 12 août 2013, dans l'espoir que sa mise en œuvre robuste, efficace et équitable en fasse un instrument permettant de réglementer véritablement les transferts mondiaux d'armes classiques. Tout en encourageant les États Membres à ratifier largement le Traité aux fins de son universalisation, nous nous devons de souligner la nécessité de préserver l'intégrité du Traité en garantissant la protection des intérêts de tous les États, et non simplement ceux des grands États producteurs et exportateurs.

Les armes légères et de petit calibre entre les mains de bandes criminelles, de terroristes et de groupes armés sont responsables de la mort de plus de 1 000 personnes chaque jour, et nous, Nigériens, en sommes des témoins vivants. Ces armes nuisent à la paix, à la sécurité et à la stabilité, et les actes de violence qu'elles permettent de commettre détruisent les moyens de subsistance, forcent des communautés à l'exode et entravent le développement socioéconomique. C'est pour cette raison que ma délégation se félicite du succès de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est tenue en 2014 et salue le Président de cette réunion, M. Zahir Tanin, de l'Afghanistan.

Le monde doit se mobiliser contre le terrorisme et d'autres actes de violence perpétrés par des groupes qui n'hésitent pas à tuer des civils sans discrimination. Pour ce faire, il faut les empêcher d'avoir accès aux armes, aux financements et à d'autres formes de soutien. À cet égard, il convient de renforcer la coopération et l'assistance internationales, une condition *sine qua non* pour une mise en œuvre intégrale et fructueuse du Programme d'action.

Dans la conjoncture actuelle, où les accidents et les actes de terrorisme abondent, ma délégation réaffirme que les armes nucléaires demeurent l'arme de destruction massive par excellence et que leur élimination totale doit être le but ultime de tous les processus de désarmement, dans le cadre de l'ensemble des objectifs poursuivis par les Nations Unies. La sûreté et la sécurité nucléaires constituent désormais des aspects importants de nos travaux, étant donné le risque que ces armes tombent entre les mains d'acteurs qui n'hésiteraient pas à les utiliser. À cet égard, ma délégation tient à réaffirmer son opposition à la modernisation des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive, notamment les armes chimiques et biologiques.

Les armes nucléaires n'offrent aucune garantie crédible de défense contre des ennemis qui détiennent des armes similaires et représentent une menace existentielle pour ceux qui n'en sont pas dotés. Si l'objectif primordial du désarmement nucléaire est un monde exempt d'armes nucléaires, le moins que le monde puisse faire est de déclarer qu'il est non seulement inacceptable, mais également répréhensible, que les États dotés de l'arme nucléaire détiennent toujours plus de 17 000 têtes nucléaires. Nous estimons que le respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit s'accompagner d'un engagement des États dotés de l'arme nucléaire en faveur du désarmement et de leur volonté de renoncer à la détention continue de ces armes.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation réitère ses vives préoccupations face aux incidences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires sur l'humanité et sur les écosystèmes, et demande à tous les États, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, de réfléchir aux incidences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait l'emploi de ces armes inhumaines. Ces États doivent prendre des mesures volontaires pour renoncer à ces armes et les démanteler. Dans ce contexte, ma délégation joint sa voix à celle

de plusieurs autres États pour saluer la tenue des deux dernières conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, en Norvège et au Mexique, respectivement, et se réjouit à la perspective de la troisième conférence qui doit se tenir en Autriche en décembre. Dans ce contexte, l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires doit être notre première priorité et serait un tournant historique sur le plan moral.

Ma délégation attend avec intérêt la neuvième Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra en 2015. Néanmoins, nous devons saisir l'occasion offerte par les préparatifs de la Conférence pour renforcer notre engagement en faveur de la réalisation de l'objectif global du TNP et de l'objectif de la Conférence d'examen, tout en déployant des efforts concertés en vue de la mise en œuvre du plan d'action 2010. Ma délégation continuera d'appuyer l'appel lancé en faveur des garanties effectives qui doivent être fournies à tous les États non dotés de l'arme nucléaire contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires par les États dotés de l'arme nucléaire. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les assurances de sécurité négatives qui doivent être fournies à tous les États non dotés de l'arme nucléaire.

Dans le contexte global du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires sont deux questions auxquelles il convient d'accorder la priorité. Nous saluons les efforts que continue de déployer le Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, comme en témoignent les travaux menés en toute diligence au cours de ses deux premières sessions, tenues en mars et en août. Nous nous félicitons en outre de la participation et de la contribution importante d'un membre de ma délégation à ces travaux. Tout en exhortant les États énoncés à l'annexe 2 à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entrée en vigueur du TICE, nous estimons que les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires sont également essentielles en vue du lancement de négociations sur un traité interdisant la production et la détention de matières fissiles. Par conséquent, ma délégation continuera de participer de manière constructive aux travaux de cette

Commission et de toutes les autres enceintes en vue de parvenir au désarmement.

M^{me} Elin-Stener (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, qu'il me soit permis de me joindre aux autres orateurs pour vous souhaiter la bienvenue et vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission à la session de cette année.

L'an dernier, l'Assemblée générale a adopté le Traité sur le commerce des armes, et cette année, il entrera en vigueur. La Norvège est fière d'être l'un des 50 premiers États à avoir ratifié ce Traité et encourage les autres signataires et les autres États à mener à bon terme leurs processus de ratification le plus rapidement possible. Une entrée en vigueur aussi rapide est une grande réussite. Elle reflète notre engagement commun à réduire la violence armée et les souffrances humaines qu'elle provoque. Nous nous félicitons en particulier de l'inclusion d'une disposition portant sur la violence sexiste et nous insistons sur l'importance de traduire cette disposition en mesures concrètes sur le terrain.

Dans le cadre de nos efforts visant à la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes, nous devons tirer parti de l'expérience précieuse acquise dans le cadre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel) et de la Convention sur les armes à sous-munitions. La mise en œuvre de ces instruments est guidée en permanence par les faits et les réalités sur le terrain. La Norvège est fermement convaincue qu'il faut convoquer la première conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes le plus rapidement possible et que les États parties doivent adopter un règlement de procédure en vue de la mise en place d'un processus efficace de prise de décisions.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 a reconnu les incidences humanitaires catastrophiques qui découleraient de l'emploi d'armes nucléaires, et a réaffirmé la nécessité, pour tous les États, de se conformer au droit international, y compris le droit international humanitaire, en tout temps. La participation active d'un grand nombre d'États et le large éventail de parties prenantes aux conférences d'Oslo et de Nayarit prouvent que les effets catastrophiques

d'une explosion nucléaire nous préoccupent et nous concernent tous.

Il est désormais clair qu'aucun État ni organisme international ne serait capable de faire face immédiatement et efficacement à la situation d'urgence humanitaire que causerait une explosion nucléaire. En outre, aucun dispositif national ou international de secours d'urgence ne serait capable d'apporter une assistance adéquate aux victimes. Même si le nombre d'armes nucléaires dans le monde a été considérablement réduit depuis la fin de la guerre froide, quelques 17 000 armes nucléaires subsistent. Tant que les armes nucléaires existeront, la perspective humanitaire demeurera pertinente. Il existe un regain d'intérêt pour cette perspective dans le contexte du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires, et les débats sur les incidences humanitaires des armes nucléaires ont mis en lumière les risques et les conséquences de notre inaction collective persistante. L'initiative de l'Autriche d'accueillir une conférence à Vienne facilitera d'autres débats sur cet aspect humanitaire dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP de 2015. Nous encourageons tous les États, tant ceux qui sont dotés de l'arme nucléaire que les autres, à participer de façon constructive à cet important débat.

Nous voulons promouvoir l'approche humanitaire en matière de désarmement et de non-prolifération dans le cadre du cycle d'examen du TNP. La Norvège attache une grande importance à la pleine mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la dernière Conférence d'examen du TNP. Dans le même temps, la Norvège appuie fermement les mesures bilatérales de désarmement, telles que le Traité de 2010 entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. En revanche, le multilatéralisme dans le domaine du désarmement nucléaire se trouve depuis longtemps dans une impasse.

Il n'est pas douteux que notre objectif général est de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous pouvons toutefois ne pas être d'accord sur la façon d'atteindre cet objectif. En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, nous devons poursuivre nos efforts en vue de réduire le rôle de cette catégorie d'armes dans les politiques et les doctrines de sécurité. Nous devons consolider les zones exemptes d'armes nucléaires qui existent et appuyer la création de nouvelles zones, en particulier au Moyen-Orient. C'est pourquoi il importe au plus haut point que la conférence en vue de la

création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive ait lieu avant la Conférence d'examen de 2015. Il est essentiel aussi que le processus de réduction des arsenaux d'armes nucléaires existants se poursuive et s'accélère. Compte tenu des obligations contractées dans le cadre de notre alliance, la Norvège continuera de participer activement, au sein des instances constituées, aux efforts en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La Norvège a participé au fructueux Sommet sur la sécurité nucléaire de La Haye, en mars, au cours duquel nous avons réaffirmé notre attachement à la sécurité nucléaire. Nous nous réjouissons de poursuivre cet important processus à Washington, en 2016. Nous devons maintenir les efforts en vue de sécuriser tout le matériel nucléaire. Nous devons réduire considérablement l'utilisation de l'uranium hautement enrichi destiné tant aux applications civiles que militaires, et nous devons renforcer les approches multilatérale du cycle du combustible nucléaire. L'Agence internationale de l'énergie atomique est la pierre angulaire de la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et, par une action conjointe, nous pouvons réussir à renforcer la sécurité mondiale.

Nous devons également veiller à ce que nos systèmes de vérification soient suffisamment solides pour renforcer la confiance nécessaire dans l'intégrité à la fois des processus de non-prolifération et de désarmement, sur la base des principes de vérifiabilité, d'irréversibilité et de transparence. Depuis des années, le Royaume-Uni et la Norvège coopèrent au niveau des experts au passage en revue des problèmes techniques et de procédure qui seraient associés à un régime de vérification du désarmement nucléaire. Le but de cette coopération est de démontrer que la collaboration entre États dotés d'armes nucléaires et États non dotés d'armes nucléaires, pour la vérification du désarmement nucléaire, est à la fois possible et nécessaire.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction a déjà établi une norme très solide en matière de désarmement et de non-prolifération. L'attribution l'année dernière du prix Nobel à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques était indiquée et méritée. En l'espace de 17 ans seulement, plus de 82 % des stocks déclarés d'armes chimiques dans le monde ont en effet été détruits. Les terribles attaques à l'arme chimique de l'année dernière en Syrie ont indigné le monde entier. Elles ont conduit

à la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et à la signature par la Syrie de la Convention sur les armes chimiques.

La mission internationale chargée du démantèlement et de la destruction du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne a été d'une extrême importance. Au milieu d'une guerre civile barbare, la communauté internationale, notamment la Norvège et le Danemark, ont réussi à démanteler, de façon pacifique, les armes chimiques déclarées de la Syrie. Jamais auparavant on n'avait ainsi démantelé l'arsenal d'armes de destruction massive d'un pays, quel qu'il soit. Grâce à cet immense effort et à cet engagement internationaux, ces armes ne peuvent plus jamais être employées contre la population civile ou tomber entre les mains de groupes rebelles. Toutefois, nous sommes préoccupés par les informations faisant état de la présence possible de contradictions et d'omissions dans la déclaration faite par la Syrie sur ses armes chimiques. Nous sommes également préoccupés par les attaques au chlore qui se sont produites cette année. Ces problèmes doivent donner lieu à une enquête, afin d'être réglés définitivement.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction est la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération. La biotechnologie est une science qui évolue rapidement, ce qui signifie que des initiatives ambitieuses et clairvoyantes sont nécessaires pour renforcer la Convention. Nous pensons que les États parties doivent se concentrer sur les domaines où un consensus est possible et sur des mesures pragmatiques pouvant renforcer la Convention de façon constructive.

L'essor du cyberspace engendre des possibilités encore inimaginables il y a 10 ou 15 ans. Parallèlement, les menaces à la cybersécurité émanant d'acteurs étatiques ou non étatiques posent de sérieux problèmes à la quasi-totalité des pays et constituent un risque potentiel pour la paix et la sécurité internationales. Grâce en grande partie à l'excellent travail effectué par le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies, il est à présent reconnu universellement que le droit international existant s'applique au cyberspace. Toutefois, un travail supplémentaire est encore nécessaire sur la mise en œuvre de ces principes. La Norvège se félicite des efforts que ne cesse de déployer le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner

les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Enfin, je voudrais faire observer que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, créée en vue de conduire des délibérations de fond et de faire des recommandations, n'a pas été en mesure de remplir ce contrat depuis plus d'une décennie. Nous nous interrogeons sur la question de son utilité à l'heure actuelle, mais si elle est maintenue, elle doit devenir plus pragmatique, plus systématique dans son action et plus pertinente. Les sessions de la Commission du désarmement doivent être plus courtes et ne porter que sur un ou deux thèmes que décidera l'Assemblée générale. Cela vaut aussi pour la Conférence du désarmement, qui est une instance obsolète qui n'est parvenue à aucun résultat depuis 1995.

M. Olgún Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et de vous souhaiter plein succès dans les travaux de cette année. Nos félicitations s'adressent aussi aux membres du Bureau, accompagné de notre ferme engagement d'apporter une contribution active et positive aux résultats des délibérations.

Nous souhaitons nous associer à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2), à laquelle nous voudrions ajouter quelques considérations et réflexions particulières à titre national.

Le Chili est et a toujours été fermement partisan et artisan d'un désarmement général et complet, privilégiant constamment le débat au sein d'un large espace multilatéral transparent et démocratique, dans la droite ligne de sa politique étrangère. Comme nous l'avons déclaré le 26 septembre dernier à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, nous redisons aujourd'hui que, pour gagner la bataille de l'élimination des armes nucléaires, nous devons d'abord gagner la bataille des idées. Dans un premier temps, il est essentiel de délégitimer les armes nucléaires en levant le masque sur l'idée fallacieuse, qui a la vie dure, que les armes nucléaires ont été et continuent d'être garantes de la paix.

À cet égard, le Chili salue et fait siens les efforts réalisés dans le cadre du processus engagé à Oslo en mars 2013 sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, et félicite le Mexique de l'organisation de la

deuxième conférence à Nayarit en février. De même, nous appelons tous les États à participer activement à la troisième conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires qui se tiendra à Vienne en décembre 2014. À cet égard, ma délégation remercie le Gouvernement autrichien d'avoir proposé d'accueillir la troisième de ces conférences. Cette annonce est conforme au message sans équivoque transmis par le Président autrichien à la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, à savoir que « Les armes nucléaires doivent être [...] interdites et éliminées avant qu'elles ne nous anéantissent » (A/68/PV.11, p. 7). Mon pays partage tout à fait ce point de vue.

Pour le Chili, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous soulignons l'importance d'une adhésion universelle et d'une mise en œuvre équilibrée des trois piliers qui lui donnent sa structure fondamentale. Nous réaffirmons la nécessité d'un étroit suivi de la huitième Conférence d'examen du TNP et de son plan d'action. Dans ce cadre, nous appuyons le travail effectué dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement en vue de la formulation d'initiatives concrètes à cette fin. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à honorer les engagements et obligations qu'ils ont contractés au titre de l'article VI du TNP et de progresser vers l'élimination totale de ces armes et, dans l'immédiat, la pleine mise en œuvre des 13 mesures concrètes aux fins du désarmement nucléaire arrêtées à la Conférence d'examen du TNP de 2000, ainsi que du Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010.

Dans ce cadre, la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 nous donne une nouvelle occasion de progresser vers l'élimination complète des armes nucléaires. À cette fin, nous appelons également les puissances nucléaires à abaisser l'état d'alerte de leurs armes nucléaires et le niveau de disponibilité opérationnelle de ces systèmes de manière à prévenir leur utilisation involontaire ou accidentelle. Le Chili est fermement convaincu que tous les chemins qui mènent au désarmement nucléaire sont praticables et doivent être empruntés. C'est la raison pour laquelle nous œuvrons au sein du Mouvement des pays non alignés, ainsi que dans d'autres instances et plateformes internationales.

Il y a 45 ans, en avril 1969, entré en vigueur le Traité de Tlatelolco, qui faisait de l'Amérique latine

et des Caraïbes la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires, et nous continuons à clamer l'importance de ces zones et de la contribution qu'elles apportent à la paix et la sécurité, au plan aussi bien régional que mondial. De même, nous appelons les puissances nucléaires à retirer leurs déclarations interprétatives des Protocoles additionnels I et II au Traité de Tlatelolco, afin de contribuer à éliminer le risque d'utilisation des armes nucléaires contre les pays de la région.

Le Chili préside la Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie jusqu'en avril 2015. À ce titre, nous voulons aussi nous associer à ceux qui ont déploré la non-convocation, dans les délais impartis, de la conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, que les États parties au TNP ont appelée de leurs vœux en 1995, en 2000 et en 2010.

Une étape fondamentale et incontournable que nous devons franchir sur la voie du désarmement est l'entrée en vigueur nécessaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; c'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois avec force les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, ou qui n'y ont pas adhéré, à s'y employer d'urgence.

Le Chili réaffirme sa détermination à appuyer les efforts multilatéraux en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de l'interdiction d'utiliser ou de détenir toutes armes de destruction massive, et réaffirme également sa condamnation de l'utilisation militaire des armes biologiques et chimiques, quelles que soient les circonstances. Nous plaidons instamment en faveur de l'adhésion universelle à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, pour contribuer à l'objectif d'instaurer un monde libéré des armes chimiques.

Je voudrais mentionner tout particulièrement le Traité sur le commerce des armes et sa prochaine entrée en vigueur au mois de décembre de cette année, après avoir réuni, en septembre, les 50 ratifications requises à cette fin, réalisant ainsi l'aspiration de la communauté internationale à se doter d'un instrument juridiquement contraignant qui contribuera à la transparence du commerce des armes classiques et aidera à prévenir et à combattre les effets négatifs en termes de souffrances humaines que provoque dans de nombreuses parties du

monde le détournement de ces armes vers le commerce illicite.

Ces dernières années ont été fructueuses pour la consolidation et la promotion des instruments qui réglementent le domaine des armes classiques, notamment avec l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions en août 2010. Nous saluons à cet égard la récente adhésion du Belize à ladite Convention et la déclaration de l'Amérique centrale, région sœur, région exempte d'armes à sous-munitions, à l'occasion de la cinquième Assemblée des États parties à la Convention, qui s'est tenue à San José (Costa Rica) en septembre. Dans le même cadre, nous réaffirmons notre appui et notre adhésion à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la nécessité d'avancer vers leur élimination totale. En témoignage de notre engagement, le Chili accueillera la quinzième Conférence des États parties en 2016.

De la même manière, nous tenons à mettre en avant ici une cause qui est très importante pour notre pays : la démocratisation des organisations internationales et des pratiques multilatérales. À cet effet, le Chili appelle à inclure les voix qui manquent depuis trop longtemps à ce débat, celles des femmes et de la société civile.

N'oublions pas que la participation effective des femmes dans les programmes de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements doit être une priorité et un engagement de tous les États Membres de l'ONU, grâce à la mise en œuvre des mécanismes qui permettent de garantir une véritable égalité dans les processus de prise de décisions et les mesures essentielles pour promouvoir la paix. Le rôle des femmes dans ces domaines s'est révélé indispensable. De la même manière, la société civile et les organisations non gouvernementales ont elles aussi une place dans le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. La résistance à les associer à nos travaux n'a que trop duré. Elle doit cesser, et mon pays sera le premier à plaider pour que la société civile ne soit pas cantonnée à un rôle de spectatrice, mais soit également actrice.

Enfin, je tiens à dire que mon pays est un fervent partisan du principe d'indivisibilité de la sécurité internationale, à savoir que tous les États, quelle que soit leur taille ou leur puissance, ont la responsabilité partagée de contribuer à consolider un ordre international fondé sur la coopération et réglementé par le droit international. Je voudrais pour terminer souligner la nécessité, pour la communauté internationale, de faire la preuve de son engagement

fort et sans compromis et de sa volonté politique de créer le climat de confiance mutuelle indispensable pour progresser sur les questions du désarmement. Dès à présent, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur notre détermination à contribuer de manière utile aux travaux de la Première Commission.

M. Kellerman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter, à l'instar des délégations qui m'ont précédé, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa session de 2014. J'associe ma délégation aux déclarations déjà prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/69/PV.2).

Bien que des avancées aient été enregistrées au cours de l'année écoulée pour renforcer le désarmement multilatéral et l'environnement international en matière de sécurité, il reste beaucoup à faire. Les progrès se font attendre concernant diverses initiatives en faveur du désarmement. Ma délégation est, par exemple, tout particulièrement préoccupée par l'impasse persistante dans laquelle se trouve le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, établi à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978 déjà. Le blocage qui dure depuis 18 ans au sein de la Conférence du désarmement et l'absence d'accord entre les membres de la Commission du désarmement sont préjudiciables au système multilatéral. De même, la Commission du désarmement n'a pas réussi à faire de recommandations constructives à l'Assemblée générale depuis près de 15 ans. À notre sens, ces organes multilatéraux doivent être revitalisés pour être de nouveau à même de s'acquitter de leurs mandats respectifs.

L'absence globale de progrès sur les questions du désarmement nucléaire est une source de frustration pour la grande majorité des États Membres. Les résultats obtenus en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération demeurent particulièrement inégaux. Le régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est sans cesse réaffirmé par la majorité des membres de la communauté internationale, pourtant le pilier consacré au désarmement nucléaire du Traité reste négligé, ce qui contraste avec les progrès accomplis en matière de renforcement de la non-prolifération nucléaire. L'Afrique du Sud est fermement convaincue que les armes nucléaires, loin d'apporter la sécurité, exacerbent l'insécurité.

La Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires tenue à Nayarit (Mexique), en février, a rappelé à chacun d'entre nous les effets destructeurs que pourrait avoir une explosion nucléaire. L'existence même des armes nucléaires signifie que l'humanité est exposée aux dangers d'une catastrophe nucléaire. C'est pourquoi l'Afrique du Sud salue les activités de suivi mettant l'accent sur les conséquences humanitaires de ces armes. Nous attendons donc avec intérêt la Conférence de suivi qui sera organisée à Vienne dans deux mois environ.

Ma délégation demeure préoccupée par le fait qu'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive n'a pas été organisée. Nous continuons d'espérer que cette conférence sera convoquée sans plus tarder.

S'agissant des armes chimiques, l'Afrique du Sud se félicite des progrès accomplis dans la destruction des armes chimiques en République arabe syrienne. Nous considérons que rien ne saurait justifier l'emploi de telles armes ou de toutes autres armes de destruction massive, en quelques circonstances que ce soit.

Concernant les armes classiques, l'Afrique du Sud a, à de nombreuses occasions, fait part de son inquiétude face aux conséquences humanitaires des armes à sous-munitions. En tant que signataire de la Convention sur les armes à sous-munitions – qui a été soumise au Parlement pour ratification – l'Afrique du Sud est prête à jouer son rôle en vue de parvenir à un monde exempt d'armes à sous-munitions. S'agissant des mines terrestres, l'Afrique du Sud a eu l'honneur de faire partie des Amis du Président chargés de rédiger des documents finaux pour la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous espérons que la mise en œuvre des dispositions de la Convention s'accélérera au cours du prochain cycle quinquennal, notamment en matière d'assistance aux victimes et en ce qui concerne le caractère universel et le respect des dispositions.

L'Afrique du Sud demeure convaincue que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects représente l'outillage essentiel, faisant l'objet d'un agrément universel, dont nous disposons en matière d'engagements pris en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes

légères et de petit calibre et que la nécessité de sa pleine mise en œuvre se présente avec autant d'acuité aujourd'hui qu'au moment de son adoption en 2001. Outre les efforts déployés au niveau national aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action, ma délégation souhaite mettre l'accent sur la nécessité de le mettre en œuvre dans son intégralité, notamment dans ses dispositions ayant trait à la question de la coopération et de l'assistance internationales. De même, nous attendons avec intérêt l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes et la mise en œuvre intégrale de cet instrument important qui devrait réglementer le commerce international des armes classiques et contribuer à limiter leurs transferts illicites.

Ma délégation se tient prête à participer activement aux travaux de la Première Commission cette année et à s'associer à vous, Monsieur le Président, et aux autres délégations pour permettre à nos travaux d'aboutir.

M. Lasso (Équateur) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, au nom de la délégation équatorienne, de vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Nous nous réjouissons tout particulièrement de voir un représentant de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) présider ces travaux.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2).

L'Équateur a reconnu pour la première fois dans sa Constitution les droits de la nature afin qu'ils soient pleinement respectés. La Constitution équatorienne déclare également notre territoire national zone de paix, pour que ses habitants soient assurés de vivre dans un environnement sain. De même, nous sommes fiers de dire que les chefs d'État et de gouvernement de la CELAC ont déclaré l'ensemble du territoire de l'Amérique latine et des Caraïbes, notre grande patrie, zone de paix. L'Équateur condamne donc l'existence même d'armes de destruction massive sur notre planète, et considère que leur emploi ou la menace de leur emploi constituent un crime contre la nature et contre l'humanité.

À l'instar de la majorité des États, l'Équateur considère que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont et doivent être des processus parallèles interdépendants. Mon pays, un État non doté de l'arme nucléaire, s'acquitte de ses obligations internationales en matière de non-prolifération nucléaire et continuera de le faire. Ce faisant, nous espérons et continuons d'espérer

que les États dotés de l'arme nucléaire honoreront leurs engagements en matière de désarmement nucléaire. Néanmoins, l'Équateur constate avec regret que ce n'est toujours pas le cas. Mon pays considère que le moment est venu pour la communauté internationale d'accorder concrètement la priorité au désarmement nucléaire en commençant à négocier un traité universel, juridiquement contraignant qui interdise la mise au point, la possession, l'emploi et la menace d'emploi des armes nucléaires.

L'Équateur partage la préoccupation exprimée au sujet de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement qui, en application d'une décision prise à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, est la seule instance multilatérale de négociation dans ce domaine. Mon pays considère que cette impasse est due essentiellement à une absence de volonté politique. Nous espérons donc que la Conférence continuera d'apporter à la communauté internationale des instruments juridiques importants, telle la Convention sur les armes chimiques. Nous devons également ajouter que, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies n'ayant pas été en mesure d'adopter des recommandations par consensus ces 15 dernières années, il est logique et nécessaire de procéder à une analyse générale du mécanisme de désarmement de l'ONU. À cette fin, ma délégation réaffirme son appui à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement afin que tous les organes qui forment le mécanisme de désarmement soient examinés dans leur ensemble, et non de manière séparée, et que les mesures correctives requises puissent être prises.

L'Équateur réitère son appel en faveur de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du respect des engagements pris au titre des conclusions et recommandations de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en mai 2010. Une mise en œuvre intégrale nous permettra d'espérer que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 pourra donner des résultats positifs. À cet égard, nous regrettons que le Comité préparatoire réuni cette année n'ait pas été en mesure d'élaborer un document recueillant un consensus.

En tant qu'État partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine

et dans les Caraïbes, ou Traité de Tlatelolco, portant création de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée, l'Équateur exhorte les pays signataires des Protocoles à ce Traité à retirer les déclarations interprétatives unilatérales, formulées lorsqu'ils ont adhéré à ces Protocoles, qui compromettent le statut de dénucléarisation établi par ce Traité. De même, nous invitons tous les États à s'efforcer de créer et de consolider d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde.

Nous déplorons donc le fait que la conférence visant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive n'a pas été organisée. Nous appelons les organismes, organisations et organisateurs compétents à la convoquer dans les meilleurs délais. Nous réitérons également notre appel pour que le seul État de la région à ne pas l'avoir encore fait renonce à la possession d'armes nucléaires, adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et se soumette au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans le contexte des efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires, l'Équateur exprime son appui à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et soutient que la mise au point et le perfectionnement de ces armes au moyen d'explosions sous-critiques et d'autres techniques sont contraires aux buts et objectifs du Traité. Par ailleurs, l'Équateur rappelle l'existence du droit légitime et inaliénable des États qui le souhaitent de développer, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. À cet égard, ma délégation réitère son appui au cadre réglementaire mis en place par l'Agence internationale de l'énergie atomique à cette fin, tout en insistant sur l'obligation qui incombe aux États qui optent pour ce type d'énergie d'élaborer et de respecter les normes les plus élevées de sûreté et de sécurité nucléaires.

Sur la question des autres armes de destruction massive, et sur la base des principes déjà mentionnés, la délégation équatorienne tient à réaffirmer son attachement sans faille à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Nous condamnons l'emploi de ces armes, où que ce soit et par qui que ce soit, et appelons à leur élimination totale, conformément aux engagements pris au titre de ces conventions et selon le calendrier fixé, sans autre délai ni report. À cet égard, l'Équateur se félicite de l'achèvement réussi du processus de destruction des

armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne suite à son adhésion à la Convention sur les armes chimiques.

Dans le domaine des armes classiques, l'Équateur partage et appuie fermement les objectifs du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À ce propos, nous nous félicitons vivement des accords conclus par consensus à la Conférence d'examen sur les armes légères de 2012, et exprimons notre attachement à la mise en œuvre des décisions découlant de ces accords, tout en prenant bonne note des résultats de la cinquième Réunion biennale qui s'est tenue cette année.

Ma délégation note l'entrée en vigueur imminente du Traité sur le commerce des armes, instrument adopté par un vote enregistré à l'Assemblée générale et non pas par consensus, comme nous l'aurions espéré. Le Gouvernement équatorien tient à signaler qu'il suivra avec beaucoup d'attention la façon dont le Traité sera appliqué, en espérant que les dispositions de celui-ci seront appliquées de manière transparente, équilibrée et non discriminatoire, dans le respect des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, tels que l'égalité souveraine des États, l'autodétermination, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, l'intégrité territoriale et politique, ainsi que le droit à la légitime défense. Nos autorités nationales, comme nous l'avons indiqué dans notre explication de vote au moment de l'adoption du Traité (voir A/67/PV.71), continueront d'analyser cette mise en œuvre afin de se prononcer définitivement sur la signature ou l'adhésion de l'Équateur.

L'Équateur est partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Il a également ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions, dont l'universalisation constitue une priorité absolue pour lui, étant donné qu'il s'agit là d'armes particulièrement cruelles dont les effets délétères visent spécialement les groupes les plus vulnérables. Compte tenu du fait que les civils sont les principales victimes de ces armes, il tient à réaffirmer son attachement et son appui à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Mon pays s'inquiète de l'utilisation croissante et du perfectionnement des drones de combat ainsi que de l'utilisation d'armes létales autonomes. L'utilisation de ces nouvelles technologies de guerre soulève de graves questions d'ordre humanitaire, moral et juridique. La communauté internationale doit donc continuer d'en étudier les implications au regard du droit humanitaire international dans ses diverses instances régionales et universelles, et devrait même envisager d'interdire ce type d'armes. C'est pourquoi nous applaudissons les activités menées à cet égard dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

La sécurité dans le contexte des relations internationales doit reposer sur la confiance et le respect entre les États. L'énorme système d'espionnage aveugle des communications de tous les citoyens et citoyennes de la planète qui a été dévoilé récemment, de même que l'utilisation contraire au droit international des technologies de l'information et des communications, du fait qu'ils portent atteinte aux principes du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, constituent des actes qui déstabilisent gravement les relations entre les États, et nuisent donc à la sécurité internationale en général.

Pour finir, outre l'attachement du Gouvernement équatorien à la paix, au désarmement universel et à la sécurité internationale dans le cadre du plein respect du droit international, des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies, ma délégation réaffirme sa volonté de coopérer au sein de la Première Commission.

M. Batora (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, d'avoir été élus pour diriger nos travaux, et vous garantis l'appui et la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos fonctions. Je voudrais également remercier la Libye d'avoir dirigé avec succès les délibérations de la Commission l'an dernier.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/69/PV.2). Ma délégation remercie en outre le Secrétaire général de ses rapports, qui contiennent des informations actualisées sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le multilatéralisme demeure le cadre le plus fiable pour s'attaquer de manière globale aux questions cruciales relatives à la paix et à la sécurité internationales, y compris le désarmement sous tous ses aspects. L'Éthiopie est fermement convaincue que la poursuite des relations et des négociations multilatérales sont des instruments essentiels pour stopper la prolifération des armes tant classiques que non classiques, qui sont peu à peu devenues une véritable menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En effet, comme l'ont reconnu la Première Commission et d'autres instances multilatérales de désarmement, la prolifération incontrôlée des armes de destruction massive constitue toujours un grand danger pour l'humanité toute entière, sans distinction. Les menaces que représentent ces armes sont multiformes et complexes, et appellent par conséquent une riposte fondamentale et efficace au niveau mondial. Il importe au plus haut point d'enrayer la course aux armements nucléaires et de réduire les stocks d'autres armes de destruction massive grâce à la pleine mise en œuvre des conventions et des traités existants. L'Éthiopie est convaincue que les États, dans leur ensemble, doivent respecter et appliquer tous les traités et conventions relatifs au désarmement auxquels ils sont parties. C'est l'obligation première et fondamentale à laquelle ils sont censés se soumettre sans plus attendre afin de préserver la paix et la sécurité dans le monde.

Le continent africain a fait montre de son engagement sans faille en faveur de la paix et de la sécurité régionales grâce à la signature du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) par un grand nombre de ses États membres. Le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique vise à empêcher que des armes nucléaires soient mises au point, produites, stockées, testées, acquises ou stationnées en Afrique, y compris dans ses États insulaires. En outre, le Traité interdit la recherche sur les armes nucléaires, le déversement de déchets radioactifs ainsi que les attaques armées contre les installations nucléaires dans toute la région africaine par les États qui en sont parties.

En outre, le Traité confirme le droit fondamental et inaliénable de tous les États au développement, à la recherche, à la production et à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. C'est pourquoi l'Éthiopie appuie l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son entrée en vigueur dans

les meilleurs délais. À cet égard, nous appelons les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à le faire de toute urgence, en particulier les États visés à l'annexe 2 du TICE, dont la ratification est cruciale aux fins de l'entrée en vigueur du Traité. L'Éthiopie se félicite également de la ratification de ce traité capital par le Brunéi Darussalam, le Tchad, la Guinée-Bissau, l'Iraq, la République du Congo et Nioué.

L'Éthiopie, qui est signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, œuvre à la réalisation des objectifs du Traité en étroite coopération avec la Commission préparatoire de l'Organisation du TICE. Le Ministère des sciences et des technologies a été chargé de coordonner toutes les activités relatives à la mise en œuvre et à la vérification du Traité.

Nous nous sommes associés à d'autres États Membres pour réaffirmer la pertinence et l'importance de la Conférence du désarmement en tant que seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement, et nous sommes convaincus qu'il est urgent et prioritaire de la faire sortir de l'impasse pour lui permettre de reprendre ses activités. L'Éthiopie, en tant que membre du Mouvement des pays non alignés, appuie également les diverses résolutions de l'Assemblée générale concernant l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier déterminé en vue de la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires sur la base d'un programme échelonné et négocié.

L'Éthiopie est déterminée à faire en sorte que la radioprotection et la réglementation en matière de contrôle des matières nucléaires soient appliquées dans le respect du droit national et international, notamment les normes de sécurité de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous tenons également à souligner que l'élimination totale des armes nucléaires reste la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes, et nous réitérons une fois de plus notre appel à fournir des garanties négatives véritables à tous les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires.

S'agissant du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre, nous nous félicitons du bon déroulement de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 16 au 20 juin. Malheureusement, les armes légères et de petit calibre

illicites continuent de déstabiliser et d'exposer au chaos de nombreuses régions, notamment notre sous-région, la Corne de l'Afrique. L'utilisation non autorisée de ces armes par des acteurs non étatiques et l'accès généralisé et incontrôlé à ces armes demeurent une menace et une source de profonde préoccupation pour les États de la région. C'est précisément pour cette raison que la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux et des obligations découlant des traités relatifs à la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre est capitale. Nous demeurons disposés à continuer de collaborer avec les États de la région et la communauté internationale pour surveiller, contrôler et éliminer le commerce et le transfert illicites de ces armes.

Pour finir, ma délégation réitère une nouvelle fois la volonté inébranlable de l'Éthiopie d'honorer toutes ses obligations conventionnelles et d'appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU en ce qui concerne les divers aspects du désarmement général, en particulier l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive.

M. Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau, et je vous souhaite plein succès dans vos travaux. Nous sommes déterminés à coopérer avec vous à cette fin.

Je m'associe aux déclarations prononcées par les représentants de la République arabe d'Égypte au nom du Groupe des États d'Afrique et de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2).

Nous soulignons la nécessité absolue de disposer d'un cadre multilatéral en matière de lutte contre les problèmes liés au désarmement et à la non-prolifération. Nous renouvelons notre volonté de coopérer dans ce domaine, de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de débarrasser l'humanité de toutes les armes de destruction massive en général, et des armes nucléaires en particulier.

En dépit de l'importance qu'attache la communauté internationale aux questions de désarmement, la paralysie qui caractérise la Conférence du désarmement depuis 1996 dénote un manque de la volonté politique qui permettrait d'atteindre l'objectif recherché. La stagnation des délibérations de la Conférence depuis 1999 et du processus de désarmement nucléaire depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée

générale consacrée au désarmement en 1978 exige que nous fixions une limite aux objectifs que doit atteindre la Première Commission durant une session donnée de l'Assemblée générale afin d'obtenir des résultats concrets et de formuler des recommandations qui nous aideront à réaliser notre objectif.

La communauté internationale attend depuis longtemps la mise en œuvre du document final de la Conférence d'examen Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, en particulier la résolution contenant des dispositions concrètes aux fins de l'organisation d'une conférence pour la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. Cependant, du fait de l'intransigeance d'une partie, la communauté internationale n'est malheureusement toujours pas en mesure d'organiser une telle conférence, en dépit des efforts déployés par les parties arabes et internationales. Les problèmes qui touchent le Moyen-Orient indiquent que la paix et la sécurité dans la région reposent sur la coopération entre tous les pays de la région et sur le respect de la légitimité internationale. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient constituera un pas extrêmement important dans cette direction, qui doit être franchi dans les plus brefs délais.

La prolifération des armes légères et de petit calibre est un autre problème avec lequel le monde est aux prises en matière de désarmement, et cela exige que toutes les parties qui fabriquent et exportent ces armes mettent en place des contrôles efficaces de leurs opérations. Cela exige également de s'atteler sans retenue à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous estimons qu'il est extrêmement important de mettre un terme à la course aux armements dans l'espace pour maintenir la paix et la sécurité internationales, et que la Conférence du désarmement doit jouer un rôle crucial à cet égard en tant que seule organe multilatéral de négociation sur le désarmement. Nous tenons à promouvoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et nous estimons que ce traité extrêmement important doit être honoré par toutes les parties. La non-prolifération est essentielle à la paix et à la sécurité, et la coopération est le seul moyen d'atteindre cet objectif. La réduction des budgets militaires et la coopération dans tous les domaines du désarmement nous aideront à réaliser nos objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ibrahim (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Mon pays réitère sa ferme condamnation de l'emploi terrible d'armes chimiques contre des citoyens et des soldats syriens. Il est attaché à la pleine mise en œuvre des dispositions de la Convention sur les armes chimiques en tant qu'État partie et dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Il est amusant d'entendre les représentants des chefs turcs et saoudiens proférer des allégations infondées contre mon pays. C'est amusant, car ils ne réalisent pas que presque personne dans cette salle ne les croit. C'est amusant parce que presque tout le monde dans cette salle est au courant des agissements ignobles des dirigeants de ces deux pays à l'encontre de la Syrie, du Moyen-Orient et de l'humanité dans son ensemble, comme en témoignent le partenariat que les dirigeants saoudiens et turcs actuels ont établi avec des groupes tels que l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL) et l'appui illimité que ces deux régimes apportent si volontiers à des actes terroristes barbares et à l'idéologie de l'extrémisme violent.

Nous savons tous quelle réalité sombre et sanglante ces deux régimes représentent. Même leurs amis ne les croient pas. Tout récemment, le Vice-Président d'un de leurs alliés a confirmé que « nos alliés dans la région ont été notre plus grand problème en Syrie », ajoutant que leurs alliés dans la région, y compris la Turquie et l'Arabie saoudite, avaient « fourni des centaines de millions de dollars et des milliers des tonnes d'armes à tous ceux qui combattent en Syrie ». Je tiens à préciser ici que parmi ces armes figurent les armes chimiques fournies par les dirigeants turcs et saoudiens à ces groupes terroristes.

Je fais ces brèves observations en tant que citoyen syrien et en tant qu'être humain qui se soucie réellement de la sécurité et de la sécurité des États Membres et de leurs sociétés. Je voudrais lancer un avertissement à tous ceux qui représentent ici les intérêts nationaux de leurs pays et de leurs peuples, et j'espère qu'ils feront part de mon avertissement à leurs gouvernements et à leurs peuples. Ils doivent se méfier des dirigeants actuels de la

Turquie et de l'Arabie saoudite car ils nous veulent tous du mal. Ils doivent se méfier de leurs objectifs et intentions cachés et examiner ce qu'ils ont fait spécifiquement à l'encontre de mon pays, par rapport aux autres nations et États. Ils doivent garder à l'esprit leur alliance contre nature avec l'EIIL et leur appui illimité à ce monstre et à ses associés. Ils doivent se méfier de cette alliance monstrueuse et faire preuve de vigilance à son égard, parce que si les parties à cette alliance ont apporté des bains de sang et des destructions aux Syriens, qui sont leurs voisins et frères, elles n'hésiteront pas à déchaîner ce monstre contre d'autres pays et sociétés.

La Turquie souhaite intégrer l'Union européenne. Si nous faisons une analyse approfondie du comportement de ses dirigeants à une époque récente, nous constaterons qu'ils ont des objectifs inspirés par l'Empire ottoman. Je pense qu'en particulier, de nombreux pays et peuples européens se souviennent toujours des actes et violences terribles commis par les Ottomans. Une simple comparaison entre ces actes des Ottomans et les actes posés en ce moment par l'EIIL met en lumière une vérité choquante. Je demande à mes chers amis de se méfier d'eux et de ne pas les accueillir au sein de leurs sociétés.

S'agissant des Saoudiens et de leurs dirigeants, examinons la façon dont ils traitent leurs citoyens, et les écoles et les prédicateurs financés par les Saoudiens dans le monde entier, qui n'enseignent que la violence, l'assassinat, le meurtre et l'extrémisme. Il suffit de demander aux pays du monde entier, de Bali à New York, et ils vous diront ce que l'idéologie financée par l'Arabie saoudite et ses terroristes ont fait. L'Arabie saoudite est le siège du terrorisme international, et ses dirigeants sont déterminés à terroriser les autres nations par l'entremise de leurs agents de la terreur, qui n'hésitent pas à commettre des atrocités innommables au nom d'une interprétation perverse de l'islam, dont les dirigeants saoudiens sont les seuls représentants. Je tiens à souligner ici que l'islam et les musulmans n'ont rien à voir avec cette idéologie extrémiste financée par l'Arabie saoudite. Les États Membres doivent protéger leurs sociétés contre cette idéologie et veiller à ce qu'elle ne trouve pas de place au sein de leurs villes et de leurs peuples.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dans sa déclaration, le représentant de la Géorgie n'a fait que répéter des allégations sans fondement à l'encontre la Fédération de Russie. Par conséquent, nous n'estimons pas nécessaire d'y répondre, mais

nous voudrions souligner un fait. Le cycle régulier de discussions de Genève sur la sécurité et la stabilité dans la région transcaucasienne a pris fin hier. À cet égard, je voudrais conseiller à mes partenaires géorgiens de ne pas recourir à la diplomatie du mégaphone, mais plutôt de tout mettre en œuvre pour régler leurs problèmes avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud sur la base du respect mutuel, dans l'intérêt des peuples de la Géorgie et de ces États souverains.

M. Alsaad (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais simplement réagir à la déclaration faite par le régime syrien. Nous sommes surpris par cette tentative de cacher la vérité. En effet, dans ce village planétaire qu'est le monde d'aujourd'hui, il est désormais impossible pour qui que ce soit de dissimuler ses actions.

En ce qui concerne sa déclaration à propos de l'emploi d'armes chimiques à l'encontre des citoyens syriens à l'aide d'hélicoptères de combat, cette information n'est pas un produit de notre imagination. Elle figure dans un rapport établi par une mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme. Selon ce rapport, le 10 septembre, des hélicoptères appartenant au régime syrien ont été utilisés pour lancer une attaque au gaz de chlore contre des Syriens. Cela est explicitement indiqué dans le rapport; ce n'est pas nous qui le disons.

En outre, le Royaume d'Arabie saoudite joue un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme. Ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous avons contribué efficacement à la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Nous avons participé à de nombreuses conférences tenues en Arabie Saoudite et ailleurs dans le seul objectif de lutter contre le terrorisme. Nous avons également contribué à la création du Centre international Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel, un outil supplémentaire dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Nous avons toujours fait de notre mieux pour lutter contre ceux qui se réclament de l'État islamique d'Iraq et du Cham.

M. Kvelashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole pour la deuxième fois pour réagir à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de la Fédération de Russie. Même s'il a dit qu'il n'allait rien dire de nouveau et qu'il ne voulait pas argumenter, il a présenté au moins deux arguments importants. Bien évidemment, le premier a trait aux discussions de Genève. Tous les représentants présents dans cette

salle savent que la Géorgie participe à ces discussions de bonne foi. Nous adoptons une approche constructive en vue de régler toutes les questions en suspens avec la Fédération de Russie.

Les discussions de Genève sont, bien entendu, le résultat de l'accord de cessez-le-feu signé en août 2008 par la Russie et la Géorgie, grâce à la médiation de l'Union européenne. La plupart des dispositions de cet accord n'ont pas été respectées par la Russie. La Russie ne respecte quasiment aucune disposition de l'accord de 2008, notamment l'obligation qui lui est faite de retirer ses forces jusqu'à la ligne d'avant le conflit et d'autoriser l'accès de l'aide humanitaire aux territoires occupés.

Le représentant de la Russie a aussi recouru à un deuxième argument, nous conseillant de prendre langue avec les régimes d'occupation que ses propres autorités ont installés sur le sol de la Géorgie. À cet égard, je voudrais souligner le fait que la Russie est une puissance occupante parce qu'elle stationne des troupes sur le territoire de la Géorgie sans le consentement du Gouvernement géorgien. Tous les membres de la Commission savent qu'il s'agit là d'une violation du droit international. Le consentement du pays hôte est absolument essentiel pour déployer des forces étrangères sur son sol.

Pour ce qui est d'échanger avec les communautés vivant de part et d'autre des lignes de démarcation créées par la Russie, bien sûr que nous faisons de notre mieux pour parler avec nos citoyens vivant des deux côtés de ces lignes. Nous avons des programmes médicaux et des programmes éducatifs pour les personnes touchées, mais les soldats russes et le Gouvernement russe entravent le processus qui profite à tous les Géorgiens, y compris ceux des territoires occupés.

M. Belousov (Fédération de Russie) : Je voudrais juste faire une brève observation en réponse à mon collègue géorgien. Je voudrais rappeler aux délégations que la Géorgie et la Russie ne sont pas les seuls participants aux discussions de Genève; la République d'Abkhazie et la République d'Ossétie du Sud – des États souverains – y participent aussi.

M. Kvelashvili (Géorgie) : Je suis désolé de prendre la parole pour la troisième fois, mais je me sens obligé de répondre à la dernière déclaration faite par le représentant de la Russie parce qu'il s'agit d'une énième déformation des faits sur le terrain. Des représentants des régions occupées participent aux discussions de Genève à titre individuel. À part eux-mêmes, ils ne représentent aucune entité.

La séance est levée à 13 h 5.